

**Partager le même espace de vie, être ensemble... parfois,
se côtoyer... souvent,
avoir pour voisins des personnes ordinaires ou en situation de handicap, différentes autrement...,
tout simplement singulières.**

Claire Fontaine est une institution de la Fondation Ensemble qui accueille des personnes adultes, hommes et femmes, présentant une déficience intellectuelle moyenne à sévère, associée ou non à d'autres troubles. Elle leur propose des lieux de vie sous la forme d'une maison à Chêne-Bougeries et d'appartements indépendants à Chêne-Bourg. Elle dispose également d'ateliers au cœur de la cité pour faciliter l'intégration de ses bénéficiaires qui y travaillent la journée.

En 2009, la Fondation Ensemble a sollicité la Coopérative de l'habitat associatif (Codha) pour collaborer au réaménagement de la parcelle du 80b route de Chêne sur laquelle se trouve la maison qui abrite Claire Fontaine depuis 1967. Ce lieu de vie ne répond en effet plus de manière adéquate aux besoins de ses habitants.

L'intérêt de ce rapprochement était multiple, mais la gageure principale consistait à trouver l'écrin adéquat pour accueillir la mixité recherchée entre les coopérateurs-trices de la Codha et les résident-e-s de l'institution. Il est vite apparu évident qu'il fallait faire appel à l'imagination et à la créativité de bureaux d'architectes pour donner forme et vie à ce concept.

Nous n'avons pas été déçus! Des projets sensibles, intelligents et porteurs d'identités ont été soumis. Toutefois, il a fallu n'en retenir qu'un seul... Nous tenons cependant à remercier vivement les bureaux d'architectes suivants pour leurs propositions: Spitsas et Zanghi, Ganz et Müller, ADR, Bonhôte et Zapata, Arnaud Berthier, Liengme et Baillif-Loponte. Qu'ils trouvent dans cette plaquette l'expression de nos chaleureux remerciements.

Au terme de fructueux échanges, et avant d'en présenter les meilleures idées, voici un résumé de la genèse du concept.

Un partenariat économique, social et solidaire

L'une des particularités de ce projet réside dans la réunion de deux membres de la Chambre de l'économie sociale et solidaire (APRÈS-GE) afin de mettre en œuvre, en partenariat, les objectifs sociaux qui les portent.

Au-delà du partage de valeurs communes, la plus-value de ce projet s'inscrit dans la prise en considération de la personne en situation de handicap en tant que coopérateur, à chaque étape du chantier.

La mixité d'habitation pour la Fondation Ensemble

La mixité revêt le plus haut intérêt pour la Fondation Ensemble qui développe et favorise, depuis sa création en 1986, l'intégration des personnes en situation de handicap dans le canton de Genève. Cette expertise est attestée depuis de nombreuses années, tant par le fait que ses bénéficiaires habitent des appartements situés au sein d'immeubles locatifs à Versoix pour L'Essarde et à Chêne-Bourg pour Claire Fontaine, que par l'adaptation de ses ateliers d'occupation.

La mixité d'habitation pour la Codha

Pour la Codha, la mixité au sein de l'habitat est source d'intégration, de découvertes, de solidarité, de respect et d'enrichissement mutuel. Au-delà de la mixité typologique permettant à l'individu, comme à une diversité de ménages, de vivre dans un même lieu, la Codha a cherché jusqu'alors à favoriser une mixité générationnelle au sein de ses immeubles avec des étudiants (chemin des Ouches à Genève) et avec des personnes âgées (rue de Sonnex au Grand-Saconnex).

Le partenariat avec la Fondation Ensemble s'inscrit dans cette continuité avec une ouverture vers une autre population. Cette mixité étant délicate, la Codha veillera à ce que ses coopérateurs candidats puissent partager quelques moments de vie avec les bénéficiaires de la Fondation Ensemble avant d'arrêter leur candidature définitive.

Les étapes de développement du projet

A partir du projet institutionnel décliné sur la base de ce qui précède et en référence avec le « memento pour les EPH » du Département de la solidarité et de l'emploi du canton de Genève, le projet architectural a été élaboré, constituant le cahier des charges pour la conception et l'implantation du futur site.

L'échéancier mis en place donne un aperçu de ce qui a été réalisé dans la première phase du projet et de ce qui est prévu ensuite pour sa concrétisation.

Février – mars 2009:	Mise en place d'une équipe projet et élaboration du concept.
Mars – avril 2009:	Présentation du projet et du concept aux instances stratégiques de la Fondation Ensemble et de la Codha. Le Conseil de Fondation de la Fondation Ensemble a donné son accord pour la suite du projet à l'unanimité, lors de sa séance du 26 mars 2009.
Avril – mai 2009:	Présentation du concept aux autorités cantonales (DSE et DCTI).
Mai – juin 2010:	Dépôt du projet institutionnel et projet de faisabilité architecturale.
Janvier 2011:	Attribution des droits à bâtir par le DCTI.
Avril 2011:	Lancement de l'appel d'offre sur invitation.
Mai 2011:	Retour des projets.
Juin 2011:	Choix de l'architecte.
Décembre 2011:	Dépôt de la demande d'autorisation de construire.
Courant 2014:	Entrée des habitants.

Cette première étape marque le début d'une magnifique aventure qui concrétisera un projet novateur en matière de politique d'intégration des personnes en situation de handicap. Elle verra des personnes autrement différentes partager des espaces privés et communs, et vivre ensemble prendra alors tout son sens.


Jérôme Laederach
Directeur général de la Fondation Ensemble


Eric Rossiaud
Président de la Codha

Genève, juin 2011

**L'habitat
coopératif comme vecteur
d'intégration**

Message du Président du jury

Cet appel d'offre a donné lieu à six avant-projets qui ont été examinés pendant deux journées par un jury composé d'architectes et de représentants de la Codha et de la Fondation Ensemble impliqués.

Le jury a apprécié la qualité et la diversité des propositions qui ont été présentées. Il a auditionné quatre participants qui ont pu exposer leurs idées et avoir une discussion ouverte avec les délégués des Maîtres de l'Ouvrage.

Les organisateurs considèrent que l'appel d'offre a atteint son objectif et qu'il a permis de dégager les idées fortes qui constitueront la base du travail de projet qui va démarrer avec les architectes retenus. Dans ce sens, la sélection d'une équipe de mandataires et la mise en évidence d'un parti architectural ne sont que le départ d'une recherche et d'un dialogue entre les acteurs du projet.

Le jury remercie tous les architectes participants pour leur travail et leur engagement dans cette procédure d'appel d'offre. Il propose aux Maîtres de l'Ouvrage de continuer le développement du projet « Autour de la fontaine » avec ses auteurs.

Pour le jury


Patrice Bezos
architecte aga-sia président de l'aga

Présentation de l'appel d'offre

Organisé conjointement par la Fondation Ensemble et la Coopérative de l'habitat associatif (Codha), l'appel d'offre sur invitation pour le mandat d'architecte prévoit de :

- A construire des logements coopératifs, peu chers et écologiques;
- B construire des logements et des locaux pour héberger une dizaine d'adultes avec une déficience intellectuelle dans des appartements bénéficiant d'un encadrement humain, logistique et matériel adéquat;
- C rénover la maison existante en espaces d'occupation à l'usage des bénéficiaires de la Fondation Ensemble, en espaces de travail et de rencontre et en logements coopératifs dans les étages;
- D réaliser un projet original et unique de mixité sociale sur la parcelle et les deux bâtiments, en développant un usage intégré et partagé des lieux par les bénéficiaires de la Fondation Ensemble et les coopérateurs de la Codha.

Le jury est composé de Monsieur Patrice Bezos en qualité d'architecte-conseil et président du jury, de Messieurs Daniel Hinnen, Jérôme Laederach, Ronald Luder et de Monsieur Alain Meichtry (expert) pour la Fondation Ensemble ainsi que de Messieurs Guillaume Käser, Eric Rossiaud, Dario Taschetta et de Madame Rosanna Ulmi (experte) pour la Codha.

Les critères suivants ont été appliqués lors de la sélection :

- 1 la qualité des esquisses;
- 2 le concept de mixité entre personnes avec une déficience intellectuelle et coopérateurs de la Codha;
- 3 l'expérience du bureau;
- 4 la lettre de motivation;
- 5 la proposition d'honoraires.

Les critères principaux sont la qualité des esquisses et le concept de mixité. Les autres critères sont des apports annexes.

Rapport du jury

Organisation de l'appel d'offre

Les organisateurs optent pour un appel d'offre basé sur la formule suivante :

Invitation de cinq à sept bureaux d'architectes qui doivent rendre, sous forme anonyme, un dossier comprenant notamment une esquisse d'avant-projet et un concept de mixité.

Les dossiers sont évalués de manière anonyme et un premier classement est effectué afin de sélectionner les bureaux à auditionner.

L'anonymat est levé et le jury auditionne les bureaux. Il délibère pour établir un classement final et attribuer le mandat.

Tous les concurrents rendant un projet admis au jugement reçoivent le même défraiement de 7 000 francs.

Déroulement de l'appel d'offre

Les bureaux invités sont :

ADR architectes – Julien Descombes & Marco Rampini
Arnaud Berthier
Atelier d'architectes – Athanase Spitsas et Dominique Zanghi
Bonhôte-Zapata architectes – Philippe Bonhôte et Julia Zapata
Bonnet & Cie
Daniela Liengme, architectes en association avec Baillif-Loponte & associés
GM architectes associés – Christophe Ganz, Antoine Nicolas Müller et Tiziano Borghini

Bonnet & Cie renonce par manque de temps.

Six dossiers sont donc jugés et un premier classement est établi. Quatre bureaux sont sélectionnés pour être auditionnés et l'anonymat est levé. Il s'agit de :

Bonhôte-Zapata architectes
Daniela Liengme, architectes en association avec Baillif-Loponte & associés
GM architectes associés
Atelier d'architectes


Ces bureaux sont auditionnés par l'ensemble du jury qui se réunit ensuite pour établir le classement définitif. A l'unanimité le classement final est le suivant :

- 1^{er} Daniela Liengme, architectes en association avec Baillif-Loponte & associés
- 2^e GM architectes associés
- 3^e Atelier d'architectes
- 4^e Bonhôte-Zapata architectes

Le mandat est attribué au bureau Daniela Liengme, architectes en association avec Baillif-Loponte & associés.

Approbation du jury

Président

 M. Patrice BEZOS, architecte aga-sia

Membres

M. Daniel HINNEN 

 M. Jérôme LAEDERACH

M. Ronald LUDER, architecte 

 M. Guillaume KÄSER

M. Eric ROSSIAUD 

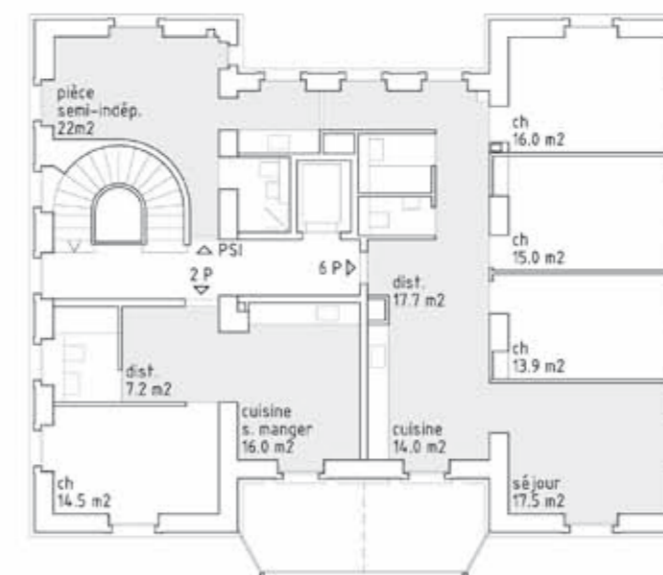
 M. Dario TASCETTA, architecte

Experts

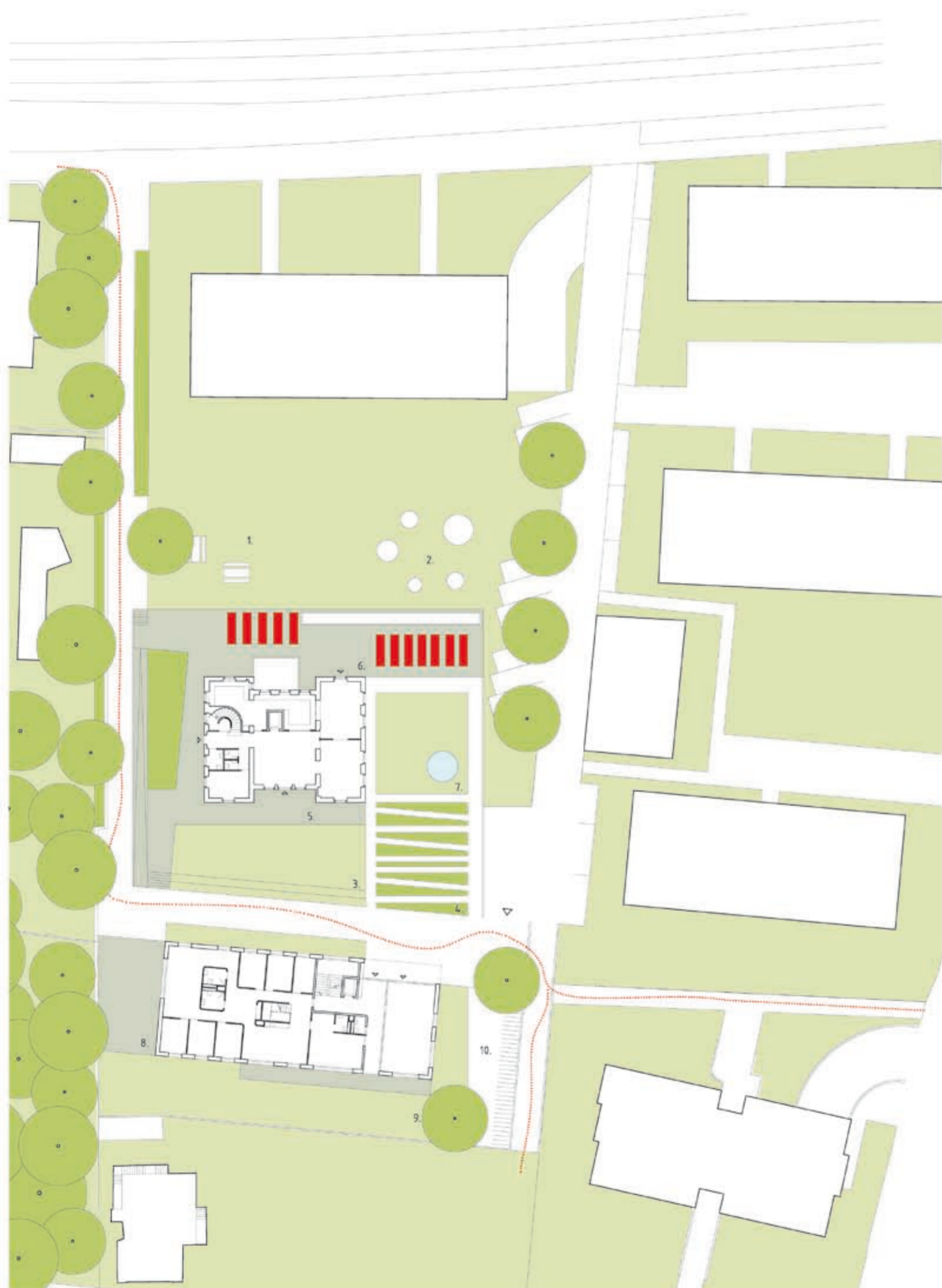
M. Alain MEICHTRY, architecte 

 Mme Rosanna ULMI, architecte



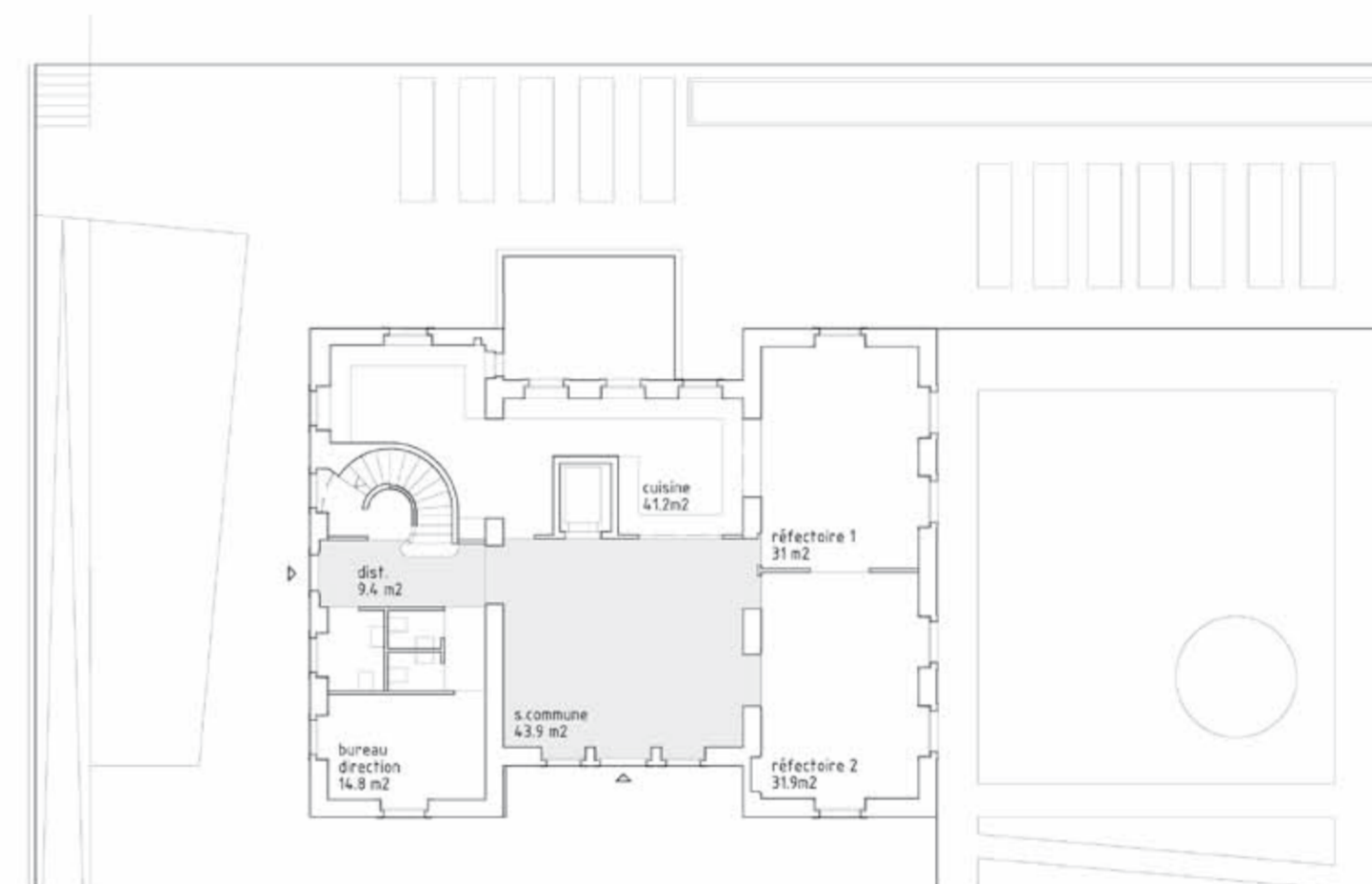


6 pièces - surf. locative 124 m²
 2 pièces - surf. locative 42 m²
 pièce semi-indépendante 22 m²

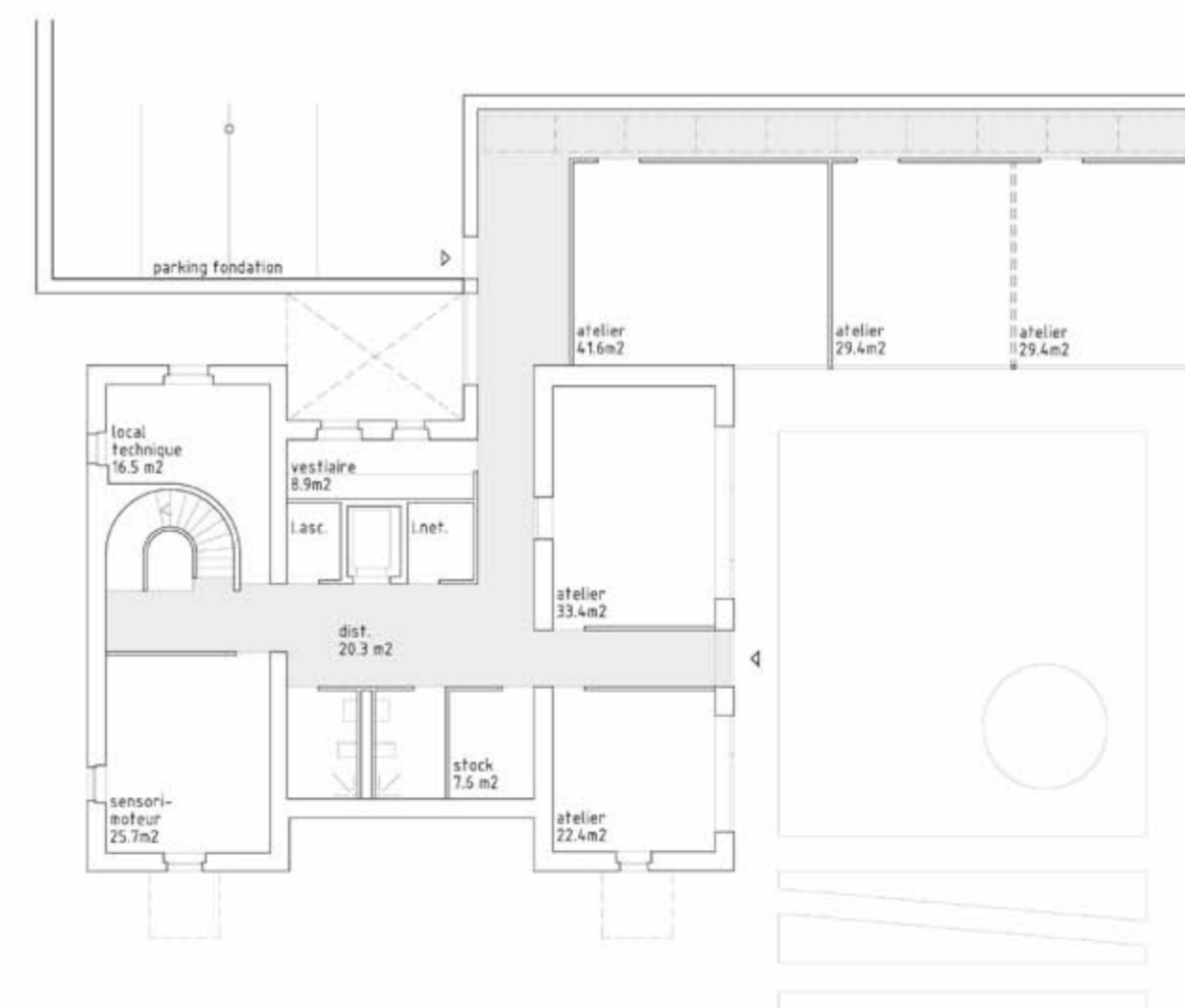


1. parc public - zone pique-nique
2. jeux pour enfants
3. jardin commun ouvert
4. jardin potager mixte
5. terrasse commune
6. jardin sensoriel mixte
7. jardin thérapeutique sécurisé
8. terrain de pétanque mixte
9. jardin habitants mixte sécurisé
10. parking à vélo sécurisé

autour de la fontaine ● ○ ○ ○

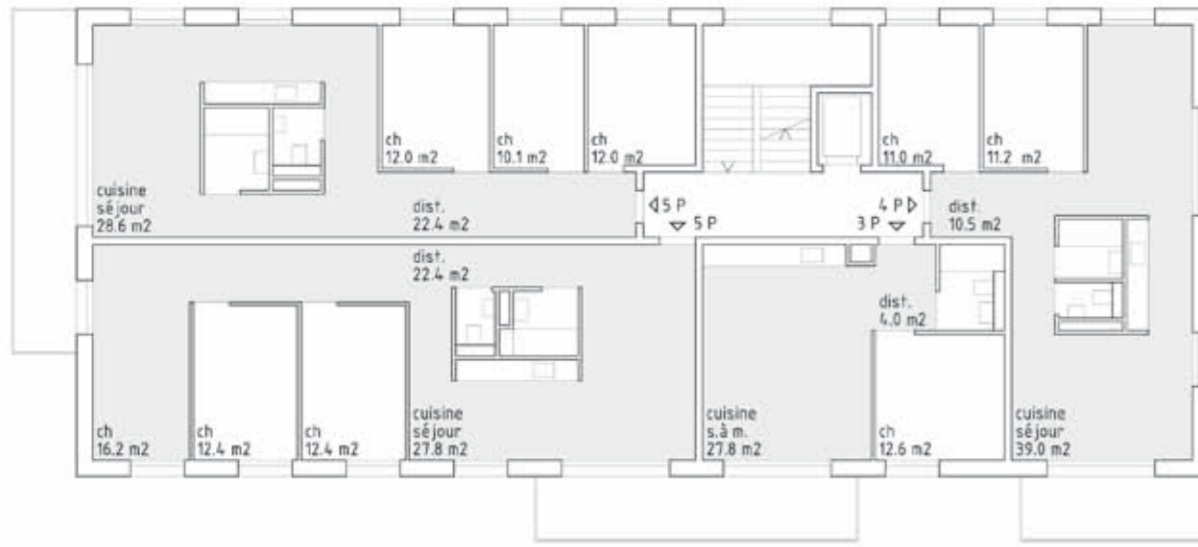


2 réfectoires 62.9 m²
 salle commune 43.9 m²
 cuisine 41.2 m²
 bureau direction 14.8 m²



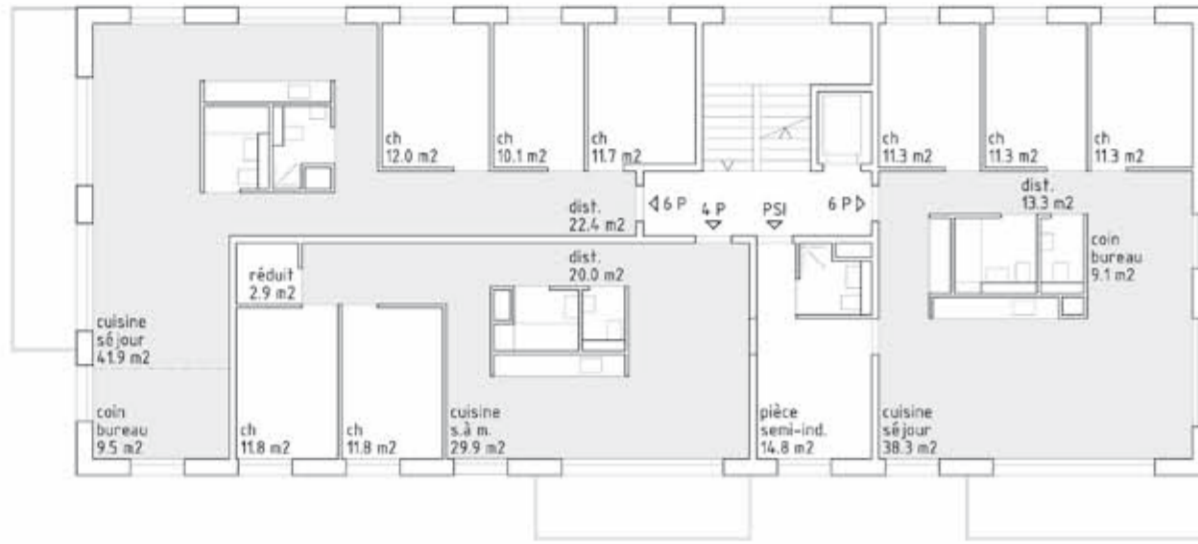
5 ateliers 156.2 m²
 vestiaire 8.9 m²
 l. sensori-moteur 25.7 m²
 l. stockage 7.6 m²
 l. technique 16.5 m²

autour de la fontaine ○ ● ○ ○



5 pièces - surf. locative 91.7 m²
 4 pièces - surf. locative 76.2 m²
 5 pièces - surf. locative 96.3 m²
 3 pièces - surf. locative 48.2 m²

étage type - 4 appartements - 1/200



6 pièces - surf. locative 114.5 m²
 4 pièces - surf. locative 81.8 m²
 7 pièces - surf. locative 119.4 m²

étage type - 3 appartements - 1/200



5-6 résidents - surf. locative 193.3 m²
 6 pièces - surf. locative 100.4 m²

1er étage - 1/200



5 résidents - surf. locative 193.3 m²
 buanderie - surface 55.0 m²

rez-de-chaussée - 1/200



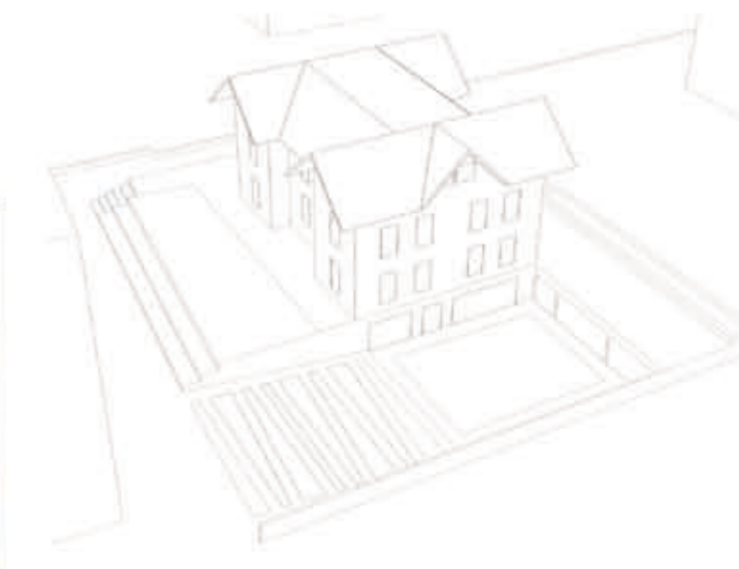
répartition du programme



flexibilité des appartements



coupe transversale sur le patio



vue intérieure et extérieure

autour de la fontaine ○○●○

autour de la fontaine ○○○●

Un jardin pour Toit

Le Roy Jardin

Les Etages



SURFACES DU PROJET SELON PLO

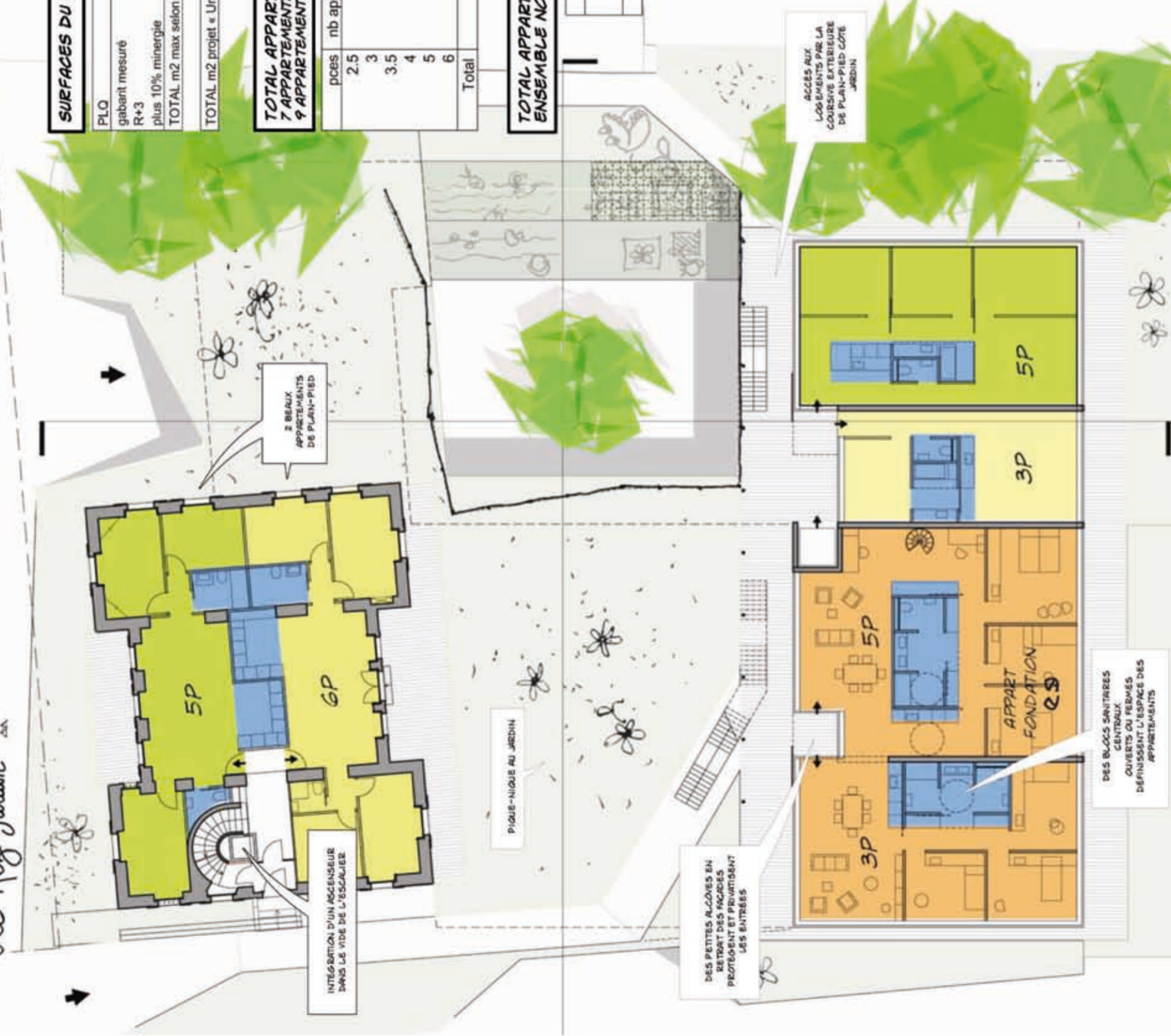
PLO	m2
gabarit mesuré	31.5m 13m 408.5
R+3	4 niv 409.5 1638
plus 10% minergie	1638 0.1 163.8
TOTAL m2 max selon PLO	1801.8
TOTAL m2 projet « Un jardin pour Toit »	1846

**TOTAL APPARTEMENTS CODHA
7 APPARTEMENTS MAISON EXISTANTE
9 APPARTEMENTS NOUVEAU BATIMENT**

poes	nb appart	total poes
2.5	1	2.5
3	2	6
3.5	1	3.5
4	3	12
5	4	20
6	1	6
Total	16	70

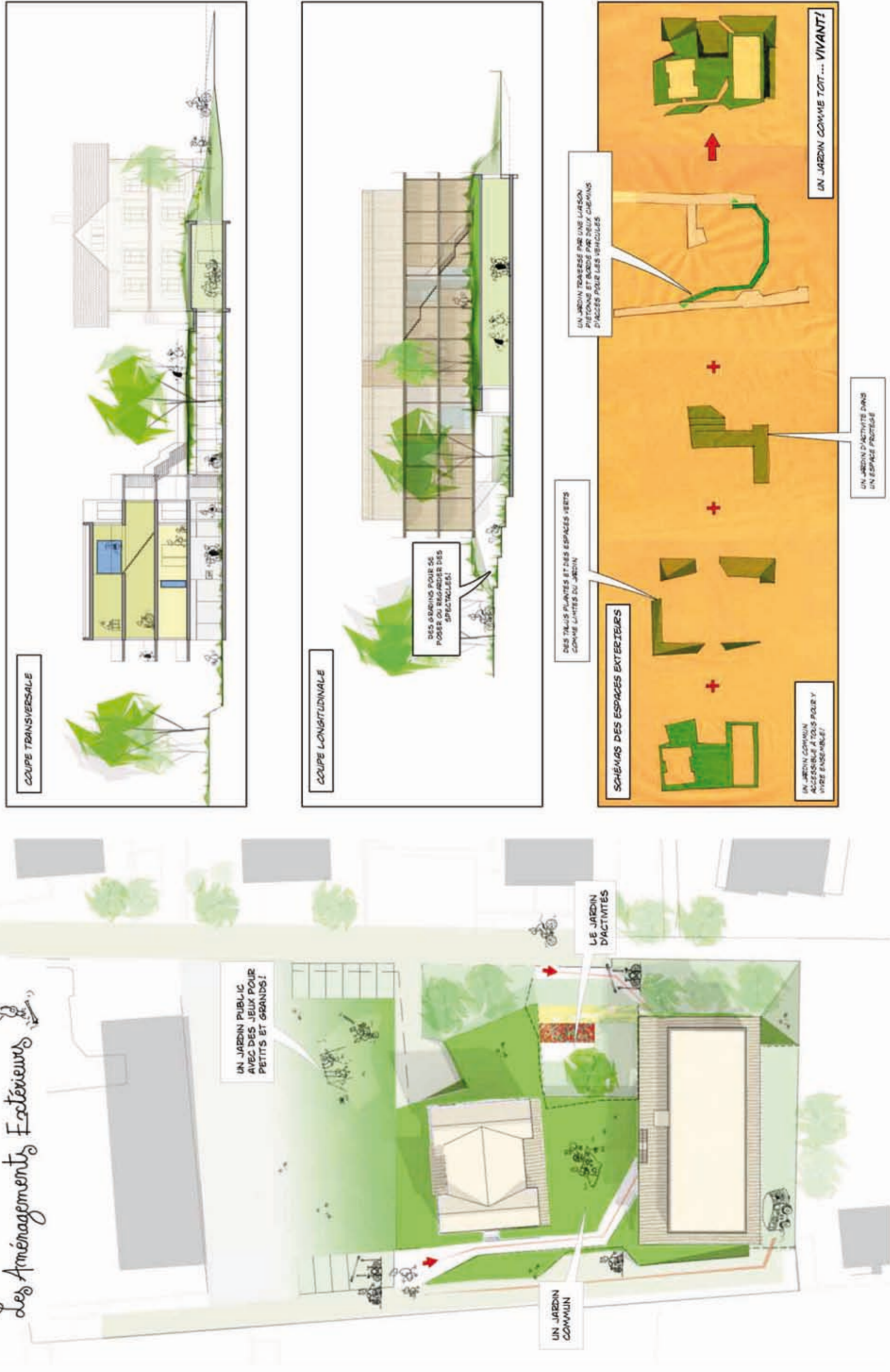
**TOTAL APPARTEMENTS FONDATION
ENSEMBLE NOUVEAU BATIMENT**

poes	nb appart	total poes
8	1	8
5	2	10
Total	3	18



Un jardin pour Toit

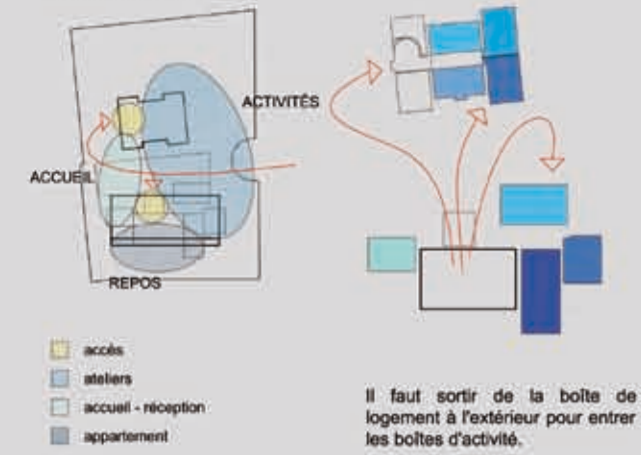
Les Aménagements Extérieurs



CONCEPT GÉNÉRAL

Le programme des locaux, les affectations et leurs appropriations nous ont conduit à concevoir le niveau du sol comme un maillage d'espaces fermés et ouverts. Cette "interpénétration" d'espaces intérieurs et extérieurs est "une ville en miniature", avec ses rues et ses places. Autant, de lieu en dialogue.

ZONES D'ACTIVITÉS



Les "boîtes" d'activités du nouveau bâtiment sont disposées de sorte que les rencontres soient favorisées, grâce à l'utilisation de l'espace extérieur directement associé aux différentes activités et au croisement de cheminements des différents usagers.

De plus, nous pensons à la mixité des usages dans un même espace, comme un but, pas seulement pour favoriser ces rencontres, mais aussi comme une stratégie économique qui permet une utilisation plus intensive de ces espaces. Car ceux-ci ne restent pas vides quand les utilisateurs principaux finissent leur activité.

EXEMPLE D'HORAIRE D'ACTIVITÉS



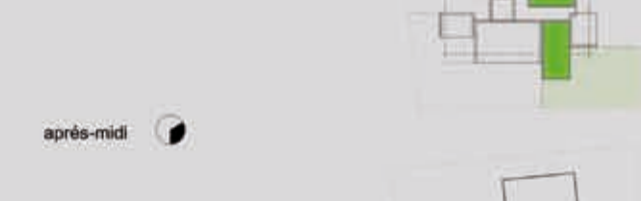
matin:



midi:



après-midi:



soir / week-end:



soir / week-end:

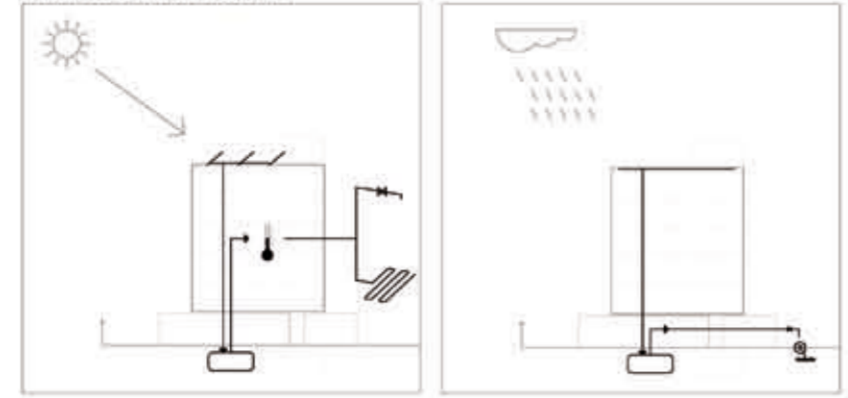


soir / week-end:



CONCEPT ÉNERGETIQUE

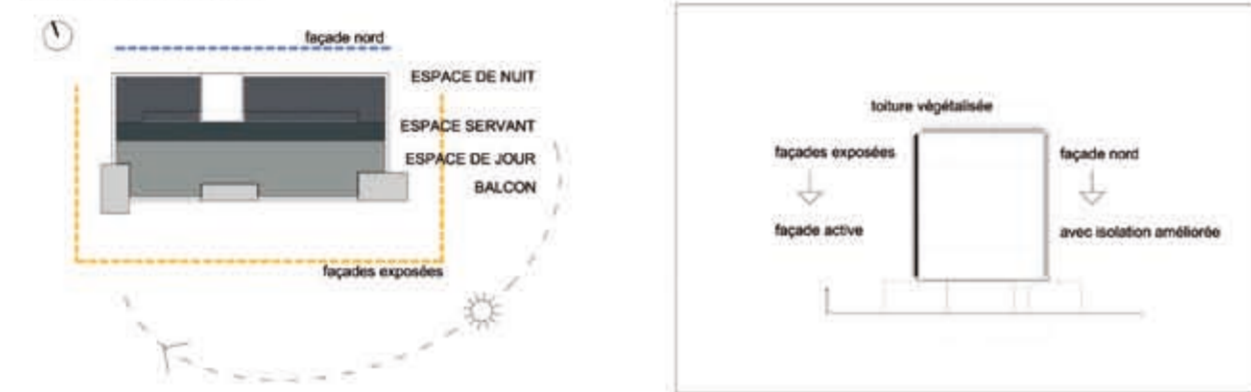
CHAUFFAGE: Utilisation des énergies renouvelables. La surface des toitures permet la production de chaleur passive... panneaux solaires pour l'eau chaude sanitaire et chauffage au sol à basse température, thermo régulant.



IMPLANTATION : concept clé du développement durable

Compacité des volumes (optimisation du rapport entre volume et surfaces bâties).
Organisation intérieure (regroupement des espaces servant au centre de maison / espaces de vie vers les façades bénéficiant de la lumière et de la chaleur).
Minimisation des cages d'escaliers.

INTÉRIEUR / EXTÉRIEUR



Les balcons, orientés sud, sont des petits espaces tampons qui aident au confort thermique, car ils permettent de réguler la température de la pièce principale durant l'été et l'hiver.

ECLAIRAGE:

Eclairage naturel dans les espaces de distribution.
Stores à lamelles extérieures afin de maîtriser l'apport de chaleur en été tout en permettant l'apport de lumière naturelle.
Eclairage à ampoules ou tubes fluorescents économiques avec ballast électronique et commandés par un détecteur de présence dans les locaux communs.



FAÇADE ACTIVE:

La façade active améliore l'efficacité énergétique à tel point que la perte d'énergie du bâtiment se réduit à presque zéro.
Pour construire un bâtiment avec un bilan énergétique élevé, il faudrait des murs deux à trois fois plus épais que la normale. Actuellement, il existe des systèmes de façades qui permettent de réduire considérablement cette épaisseur comme par exemple la façade de type Lucido. La plupart des bâtiments qui ont utilisé cette façade ont obtenu le label MINERGIE ou MINERGIE-P.

Grâce à la disposition modulée des espaces dans le nouveau bâtiment, l'utilisation des panneaux préfabriqués en façade sera possible et permettra une diminution des coûts et du temps de construction.



PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES:

L'objectif de notre approche est de concevoir une enveloppe particulièrement performante, en optimisant le confort thermique, hiver comme été, et en réduisant les besoins de chauffage. Pour y parvenir, des dispositions architecturales ont été étudiées. Ainsi les façades seront actives pour une haute performance thermique. D'autres dispositifs ont été privilégiés comme les énergies renouvelables par la pose de panneaux solaires thermiques en toiture pour l'eau chaude et photovoltaïques pour la production de l'électricité solaire.

Ces panneaux photovoltaïques ont une double production. Ils permettent de produire de l'électricité solaire pour l'ensemble du bâtiment et de revendre le surplus au réseau.

Notre approche serait de proposer des volets photovoltaïques mobiles composés de vitrages semi-transparents qui pourraient remplir une double fonction: protéger les occupants du soleil et produire de l'électricité.

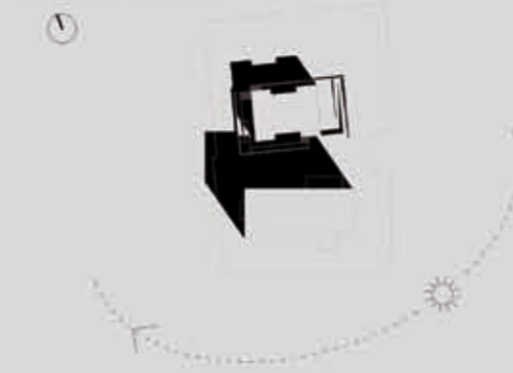
Les exemples ci-joints montrent des utilisations de ces panneaux en façade, le "52 Hoche" immeuble de bureaux à Paris et l'ancienne sous-station d'EDF transformée en hôtel pour entreprises par l'architecte Saadi.



L'espace privé se concentre autour du nouveau bâtiment et les lieux de rencontres font le lien entre les deux bâtiments.

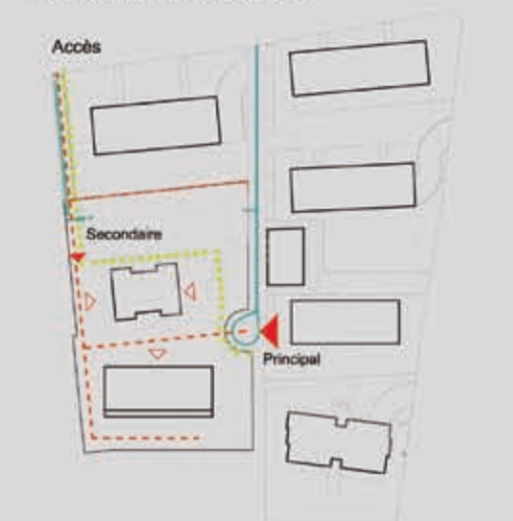
L'accès principal à la parcelle se fait par un portail pour plus de confidentialité. Les piétons du quartier peuvent traverser la parcelle par un cheminement qui passe à l'arrière de la maison existante. Une barrière physique entre le cheminement et la maison existante par le changement de niveau fait encore une fois la distinction entre lieu public et privé.

ENSOLEILLEMENT



Le gabarit du nouveau bâtiment projette une grande ombre entre les deux bâtiments.
Nous proposons de placer les espaces extérieurs en dehors de ces zones d'ombres.

UTILISATION DES ESPACES



- Accès piétons
- Servitude de passage
- Accès véhicules
- Accès véhicules livraison
- Accès véhicules d'intervention



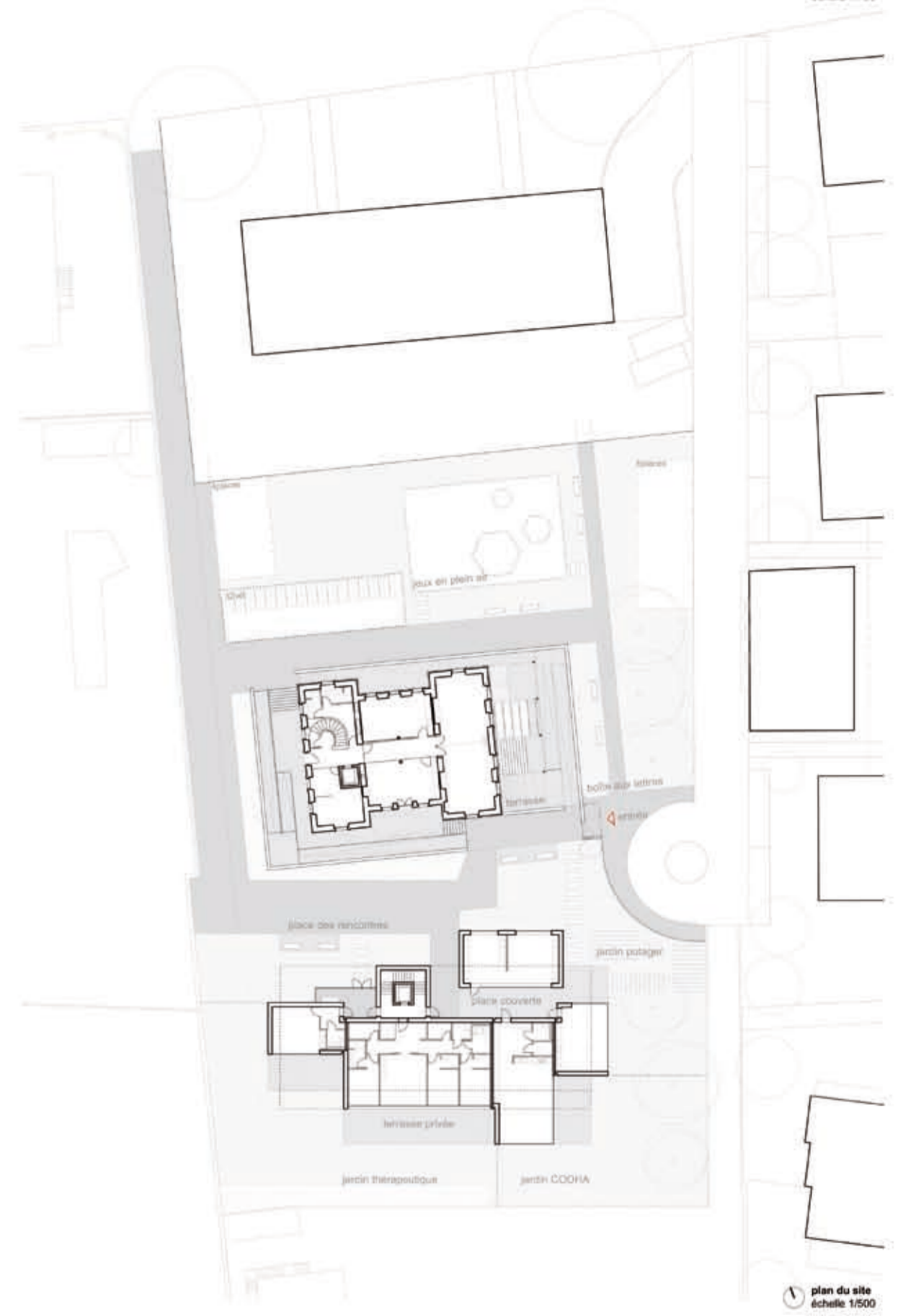
MATÉRIAUX

Nous proposons l'utilisation des matériaux locaux et renouvelables suivants:

- espace dynamique chemins d'accès principaux véhicules / piétons revêtement en enrobé / en terre du Sèze
- espace statique terrasses publiques / privées dalles ciment / pavés au sol
- jardin zone engazonnée / jardin potager *accès complets en gravier gazon



coupe échelle 1/750



plan du site échelle 1/500





Coupe 1
échelle 1/200

AFFECTATION DU BÂTIMENT EXISTANT



- ateliers ENSEMBLE
- espace ENSEMBLE / visiteurs
- appartements CODHA
- espace CODHA / ENSEMBLE
- distribution
- divers

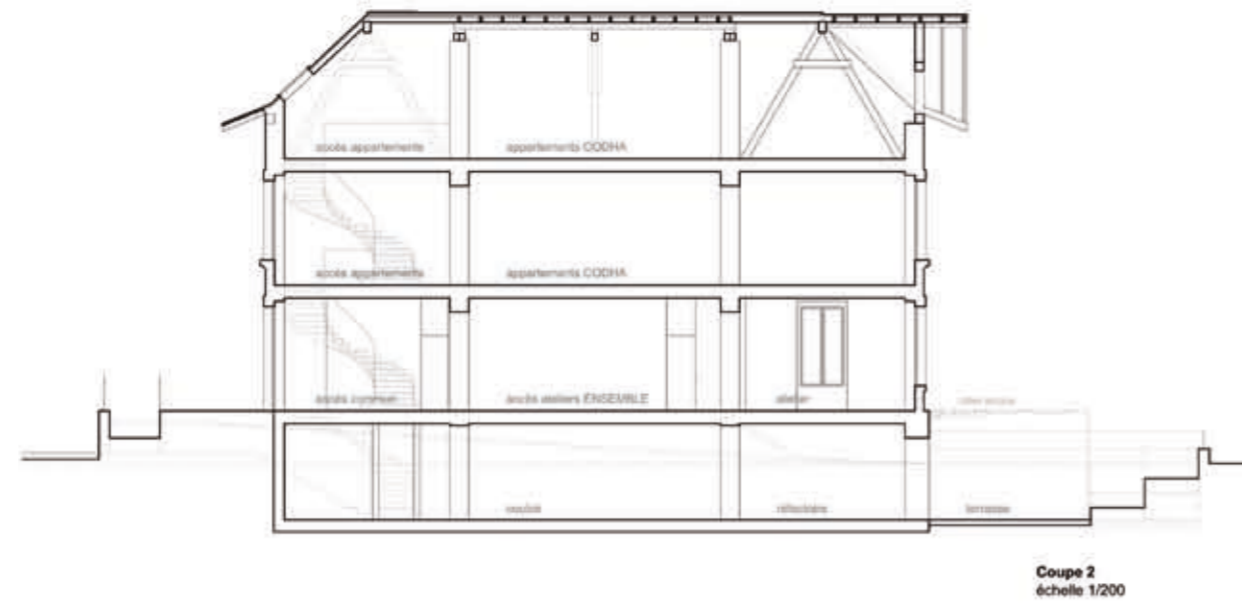
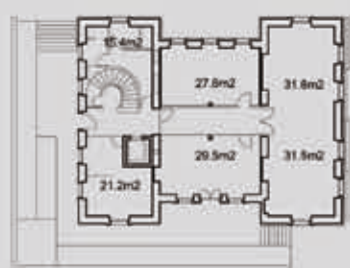
Dans la maison de maître, nous avons respecté la structure et l'escalier existant, et pris en considération l'orientation des différents espaces pour disposer les divers éléments du programme. Pour que le rez-de-chaussée inférieur soit utilisable, nous prévoyons d'excaver afin d'augmenter sa hauteur.

Des rampes d'accès aux deux rez-de-chaussée avec une pente maximale de 6% ont été disposées, afin d'obtenir un bâtiment complètement accessible. De plus, l'accessibilité étant, pour nous, essentielle et impérative, nous avons rajouté un ascenseur qui connecte tous les étages.

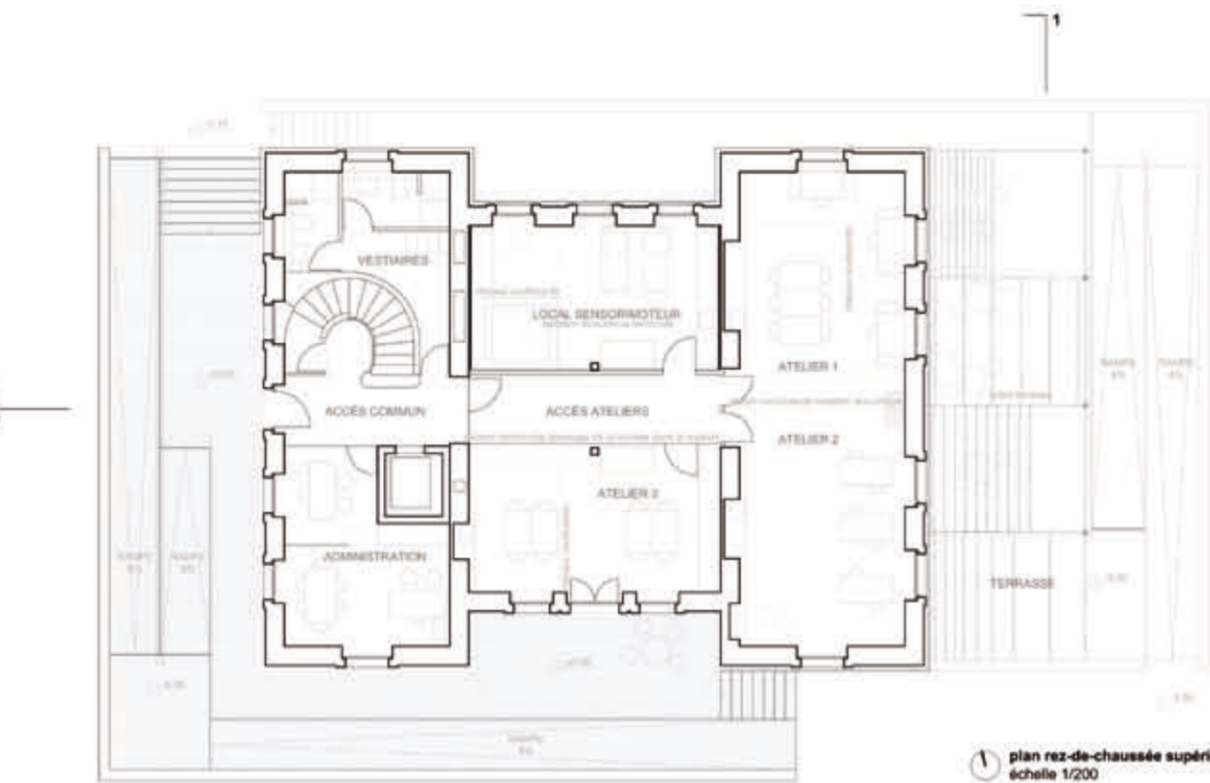
Au rez-de-chaussée supérieur, une grande importance au passage de la lumière naturelle aux couloirs intérieurs a été donnée, permettant une réduction de la consommation d'énergie utilisée en éclairage.

Des toilettes pour les deux étages et un vestiaire pour travailleurs ont été ajoutés au programme donné.

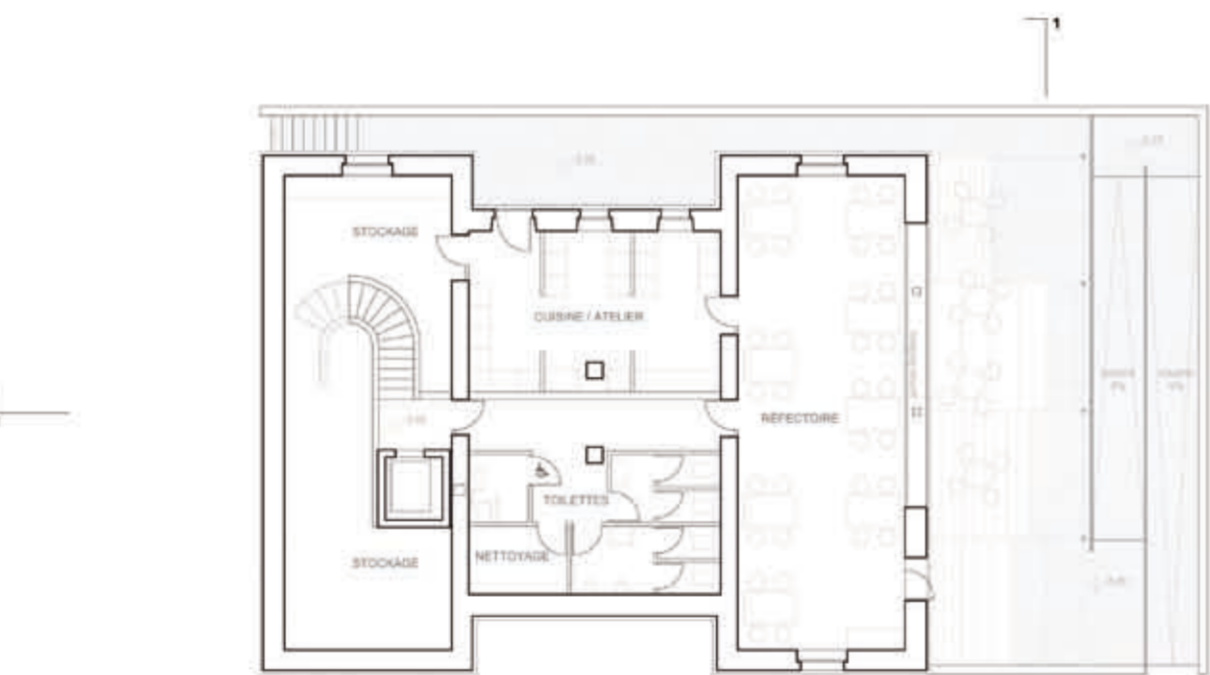
SURFACES (SPB) - REPARTITION TYPOLOGIQUE



Coupe 2
échelle 1/200



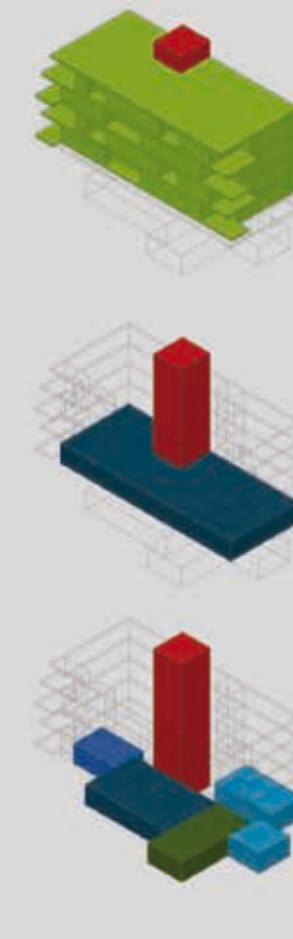
plan rez-de-chaussée supérieur
échelle 1/200



plan rez-de-chaussée inférieur
échelle 1/200



AFFECTATION NOUVEL IMMEUBLE



- ateliers ENSEMBLE
- espace ENSEMBLE / visiteurs
- appartements ENSEMBLE
- espace CODHA / ENSEMBLE
- appartements CODHA
- distribution

Définition des espaces:

Le nouveau bâtiment est composé de "boîtes" de tailles et de formes différentes dont la disposition permet de configurer les divers prolongements extérieurs.

Au rez-de-chaussée, cette disposition permet d'offrir des espaces extérieurs couverts comme lieux de rencontres et d'accès aux différents éléments du programme. Elle permet également de différencier les lieux de vies "boîte habitation" des lieux de travail "boîtes activités".

Organisation du programme:

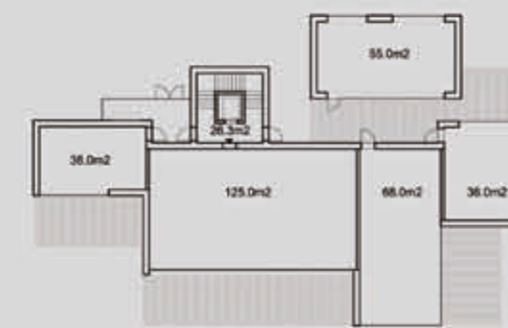
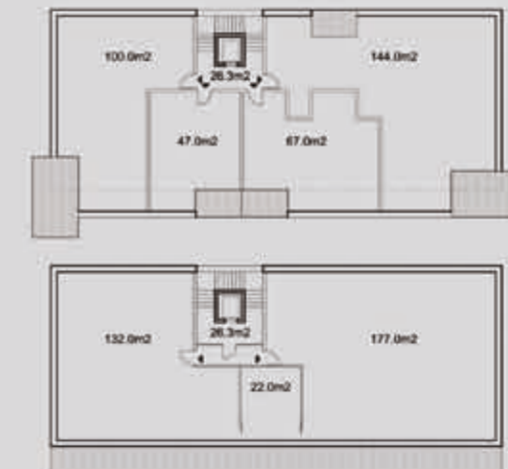
Au rez-de-chaussée, il y a une distinction entre espace "d'activités", qui se regroupent en connection avec la maison de maître, et entre espace "repos", qui est plus au calme à l'angle de la parcelle.

Appartements Ensemble: 1 appartement au rez-de-chaussée pour 2 résidents + 1 veilleur
2 appartements au 1er pour 4 et 6 résidents + 1 veilleur commun aux deux appartements

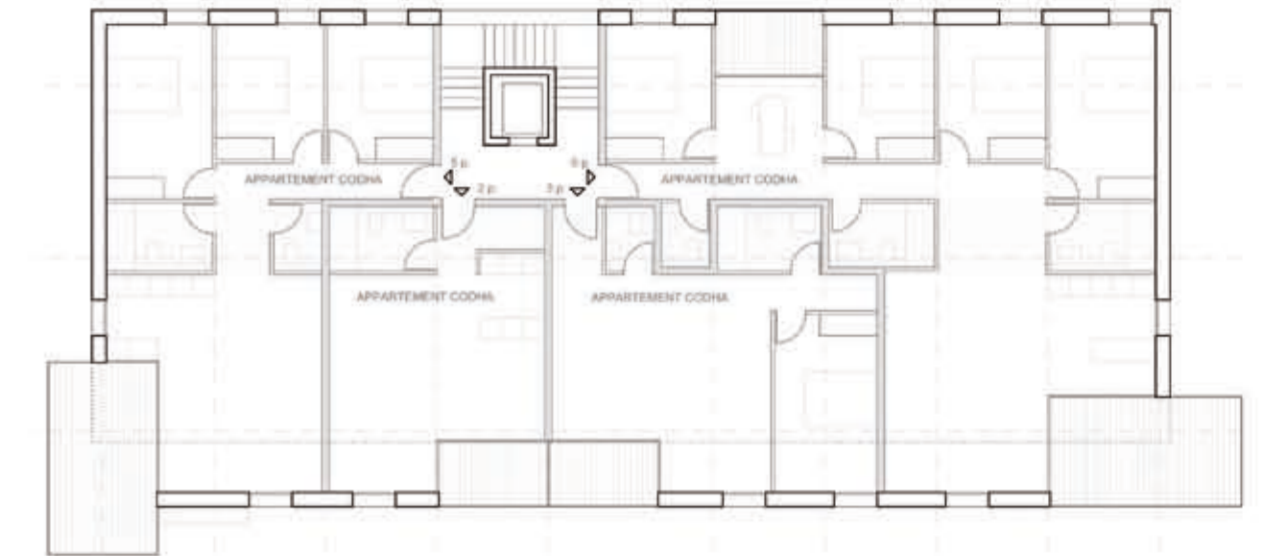
Appartements Codha: 16 appartements de 2,3,5, et 6 pièces.
Total : 64 pièces, soit 24,6 m2/pièce

Les grands appartements sont traversants et les plus petits mono-orientés au sud. Trois types d'espaces sont définis : espaces nuit orientés au nord, espaces de vie orientés au sud et espaces servants au milieu.

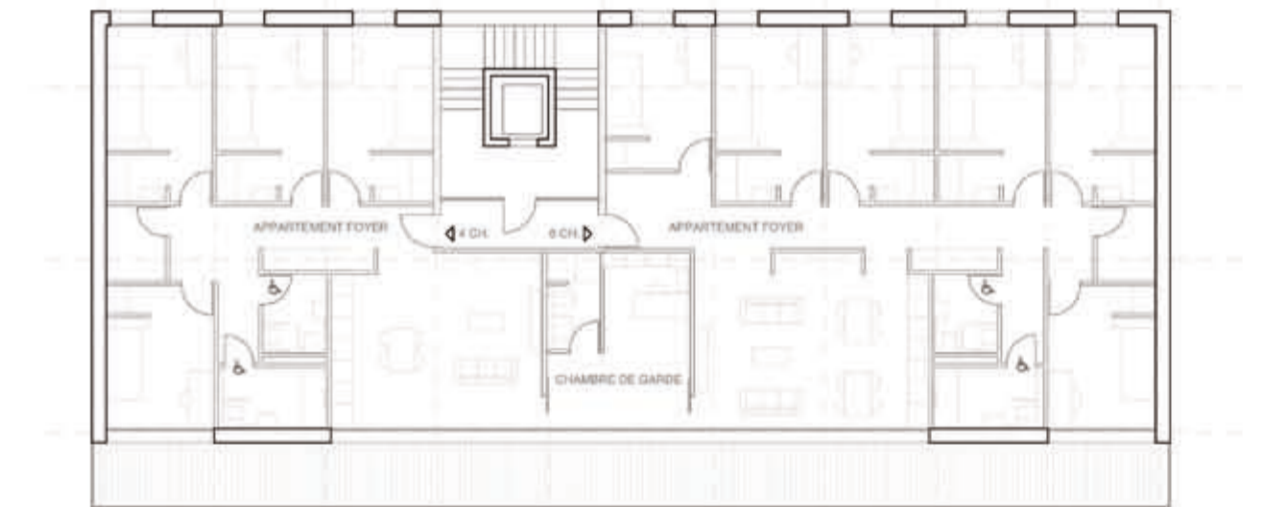
SURFACES (SPB) - Répartition typologique



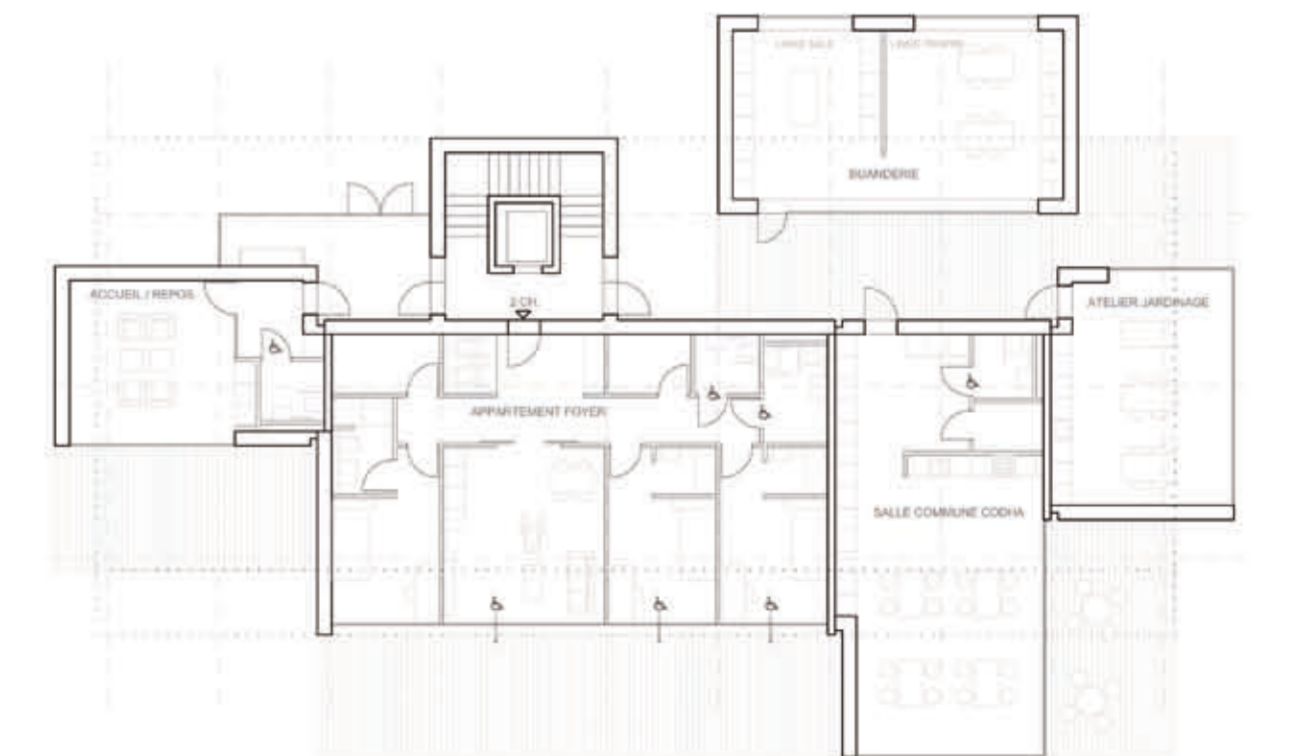
Façades sud et ouest



plan 2-5 étages
échelle 1/200



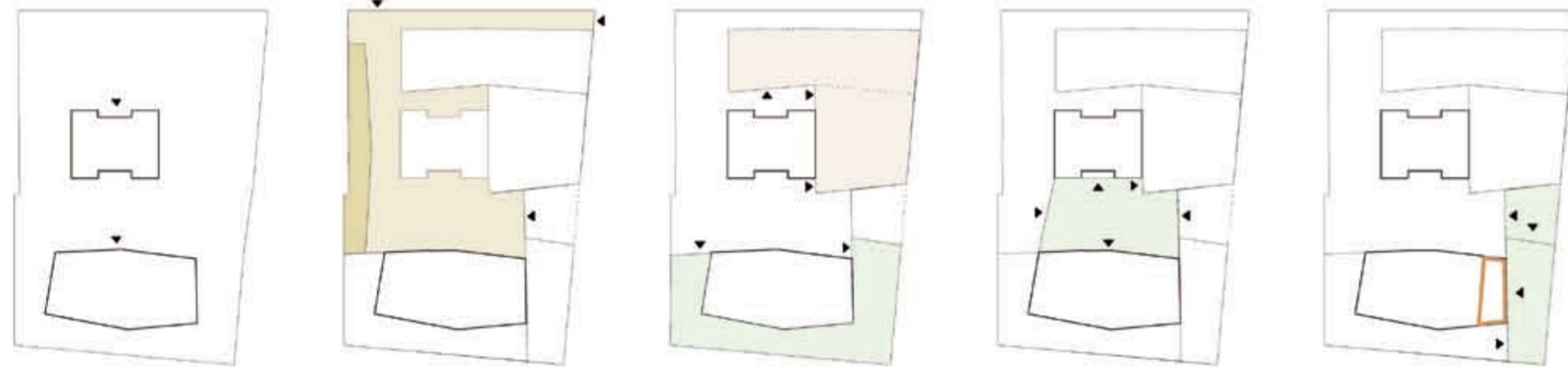
plan 1er étage
échelle 1/200



plan rez-de-chaussée
échelle 1/200



maquette : vue sur la terrasse - loggia



organisation du site
un jardin - deux maisons
organisation du site
espace commun et accès au site
couvert sécurisé pour vélos
organisation du site
Les jardins pouvant être clos
Fondation Ensemble - Codha
(possibilité de grouper)
Fondation Ensemble
terrasse - square - jardin thérapeutique (potager)
organisation du site
La cour principale
organisation du site
espace et jardin Codha
(possibilité d'usage indépendant)

Situation et construction du lieu : un jardin aux espaces multiples, deux maisons.

Le site et ses grandes qualités (limites et murs en pierre, grands arbres, espaces de jardins clos et bien définis, sentiment de calme et d'intimité) donnent les indications pour sa transformation en vue d'accueillir une nouvelle population sans altérer son caractère. La parcelle sera organisée comme une composition d'espaces de cours, d'allées et de jardins ayant chacun leur caractère propre et qui formeront un ensemble uni et cohérent tout en permettant des usages séparés et variés selon les besoins et les heures. Son cœur sera la cour unifiant les deux futures maisons, accessible à tous et lieu de réunion de la communauté. Un surbaissement du sol attenant à l'est du bâtiment existant permettra de créer un square dans le prolongement direct de la future calèterie de la Fondation. A l'arrière du site un jardin potager offrira ses vertus thérapeutiques. Le long de l'allée d'entrée à l'ouest, un couvert à vélos sécurisé sera adossé au mur de limite. Au sud, un jardin isolé du contexte offrira aux résidents de la Fondation la possibilité de se retirer au calme et à l'abri. Le jardin de la Codha, voisin, pourra être accessible directement de la cour principale, de l'extérieur ou même depuis le jardin privé de la Fondation Ensemble, si nécessaire. Tous ces lieux auront une forte identité pour en favoriser une appropriation naturelle par les résidents de la Fondation. Leur géométrie et la présence de limites claires bien que faciles à franchir donneront un sentiment de confort et de sécurité et faciliteront les déplacements et les repères. L'isolement ou la sécurisation de certaines parties du jardin pourra se faire selon les besoins sans en modifier le fonctionnement général.

Le bâti

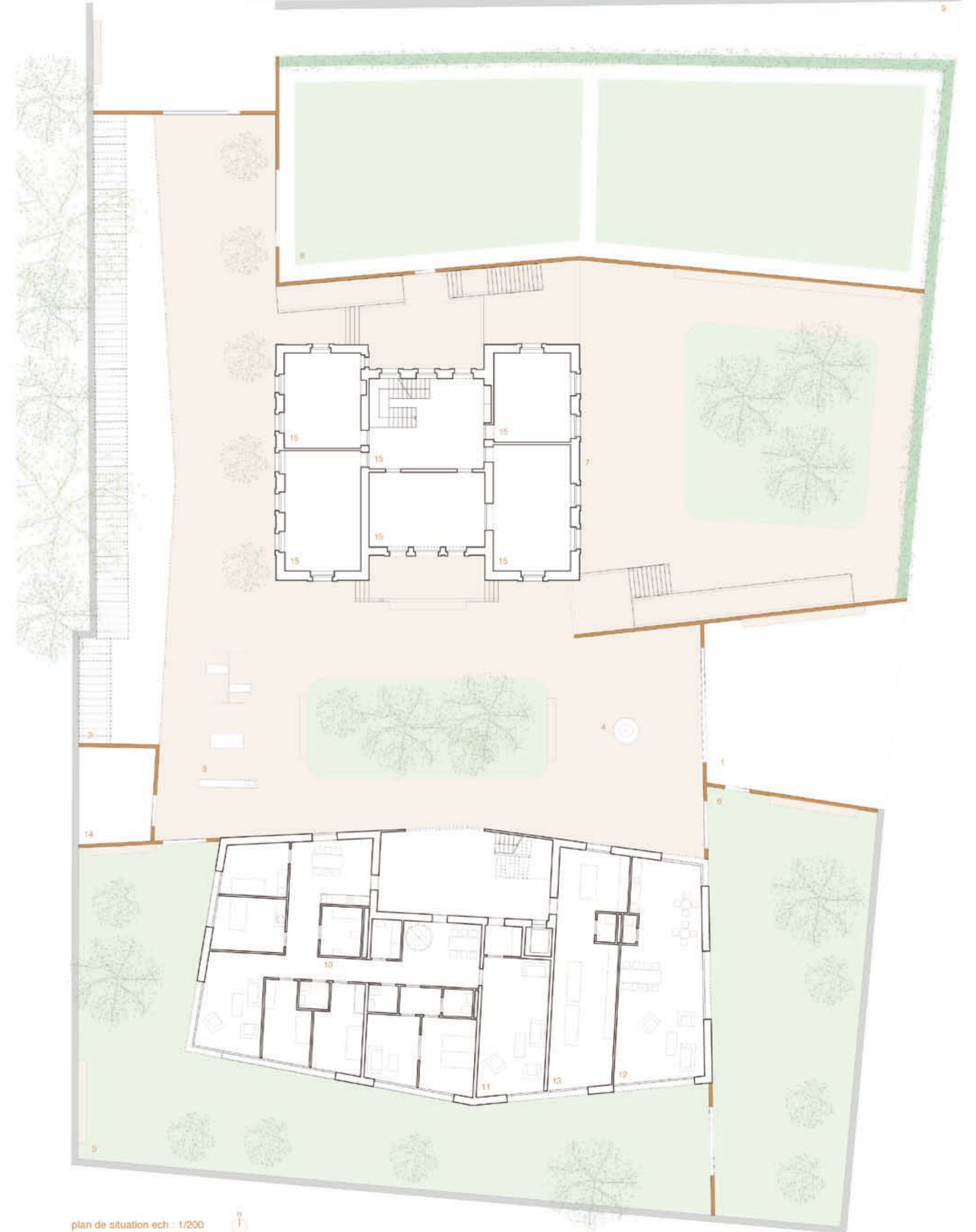
La géométrie du nouvel immeuble à bâtir sera légèrement modifiée dans les limites admissibles du PLU et des droits à bâtir pour donner au bâtiment l'aspect d'une grande maison à orientations multiples. Cette mesure lui permettra d'éviter de tourner le dos à la maison existante. Accessible depuis la cour principale il contiendra au rez-de chaussée un appartement pour la Fondation, un local de repos, une buanderie et un local pour la coopérative. La maison aura trois appartements par étage. De proportions semblables, les appartements destinés aux familles de coopérateurs ou aux résidents de la Fondation seront organisés de façon à intégrer complètement les personnes handicapées dans un contexte de vie normalisé, sans les priver si nécessaire des dispositifs indispensables à leur confort quotidien (réduction des obstacles ergonomiques et réponses à leurs besoins spécifiques) De grands paliers couverts et les grandes terrasses au sud permettront les rencontres entre coopérateurs ou avec les résidents de la Fondation. La présente proposition offre le séjour pour 12 résidents (6+6 ou 6+3+3) sur les deux premiers étages du bâtiment. La maison existante subira comme principale modification le déplacement de son escalier et de son entrée principale au centre à l'arrière et le surbaissement du niveau de son sous-sol. Cette transformation permettra de réorganiser la distribution interne de la bâtisse conformément à sa composition symétrique et de disposer les locaux de la Fondation et quatre nouveaux appartements de taille confortables.

Typologie et évolutivité, souplesse

Les appartements se déclinent en deux dimensions principales selon le souhait de la Coopérative. L'équilibre de leur répartition est assuré par la distribution de ceux-ci entre l'ancienne et la nouvelle maison. Dans la nouvelle construction ils jouissent tous d'une double orientation au minimum. Dans chacun d'eux l'espace commun, contenant le séjour, une cuisine et une pièce polyvalente s'articule entre le grand palier d'entrée et une large terrasse au sud, prolongeant les logements et permettant les rencontres et la sociabilité. Dans les appartements de bout l'espace attenant aux terrasses pourra être aménagé et partitionné de diverses manières en fonction des souhaits et du mode d'habiter. Un vestibule assurera une transition entre le hall et les chambres. Les appartements de la Fondation seront organisés de façon à créer divers lieux d'activités en commun, cuisine, séjour ou vestibule, ayant chacun leur particularité. Ils permettent de nuancer les formes de la cohabitation, entre l'isolement dans sa chambre ou la vie avec ses colocataires. Les chambres seront différenciées et pourront être groupées par deux, de façon à permettre la possibilité d'un choix par les résidents. La proportion des appartements destinés à la Fondation peut facilement varier. De même, les logements de la Fondation permettent l'accueil de résidents aux divers degrés de handicap et d'indépendance.

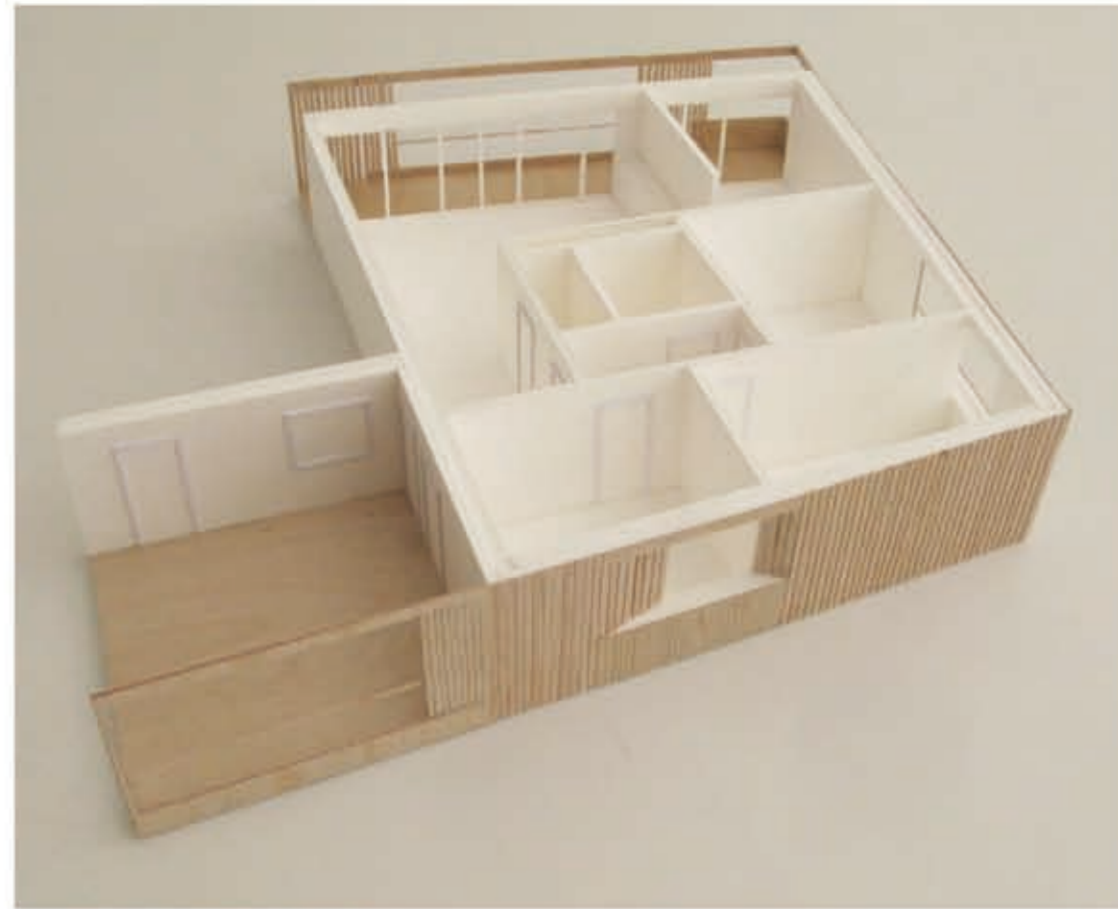
Construction et matérialité

Le projet est conçu de manière à pouvoir facilement remplir les exigences Minergie Eco et P. Il est néanmoins dimensionné pour répondre aux contraintes économiques de l'office du logement pour ce type de bâtiment. On y favorisera l'usage de bois d'origine locale, principalement en façades pour lesquelles nous proposons un bardage partiellement ajouré. Son usage et le jeu développé sur l'épaisseur de l'enveloppe contribueront à identifier et caractériser le bâtiment voulu comme une grande maison chaude, protectrice et accueillante. En extérieur certaines des palissades à construire et les bancs seront également en bois, dans le but de donner aux résidents du lieu l'expérience tactile de matériaux naturels et au fort pouvoir évocateur.

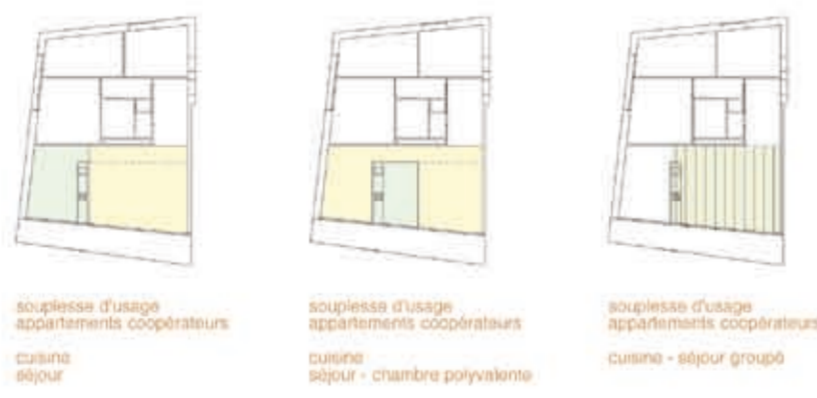


plan de situation ech : 1/200

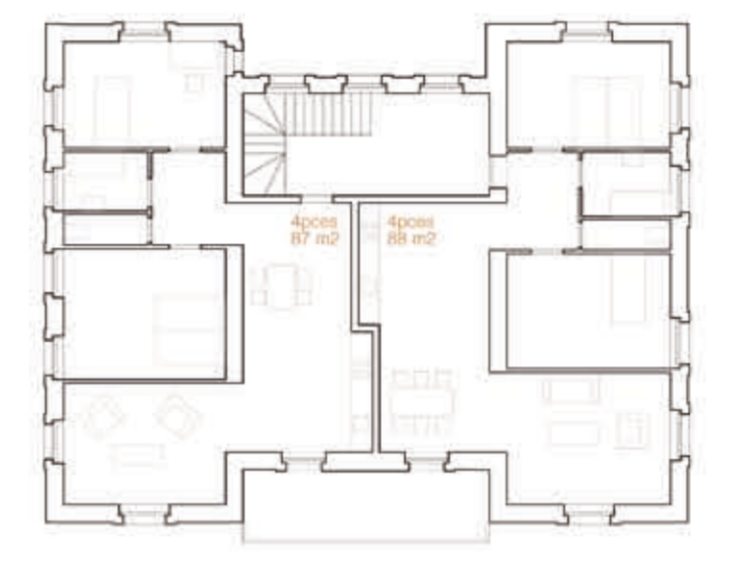
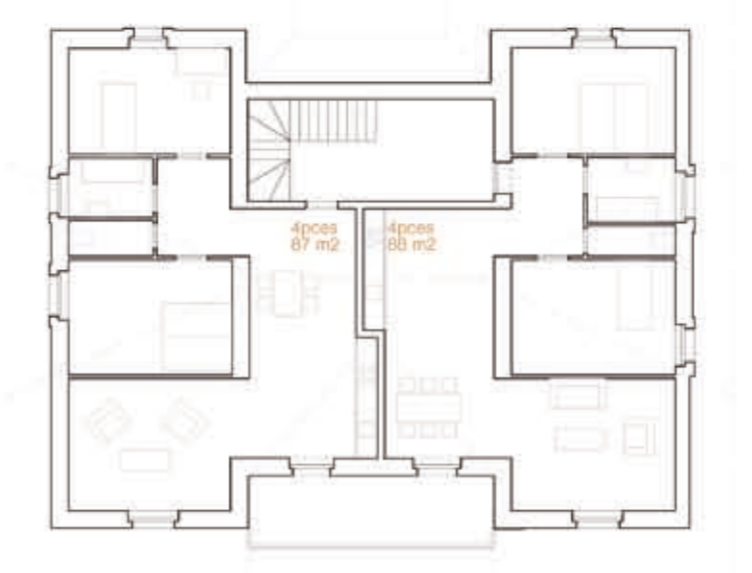
1 : accueil, 2 : vélos, 3 : jeux d'enfants, 4 : fontaine, 5 : jardin fondation ensemble, 6 : jardin Codha, 7 : terrasses, 8 : potager / jardin thérapeutique, 9 : servitude de passage, 10 : appartement fondation ensemble, 11 : espace repos, 12 : salle commune codha, 13 : buanderie, 14 : atelier bricolage-jardin, 15 : locaux d'activités mixtes



maquette appartement type d'angle



bardage bois en façade

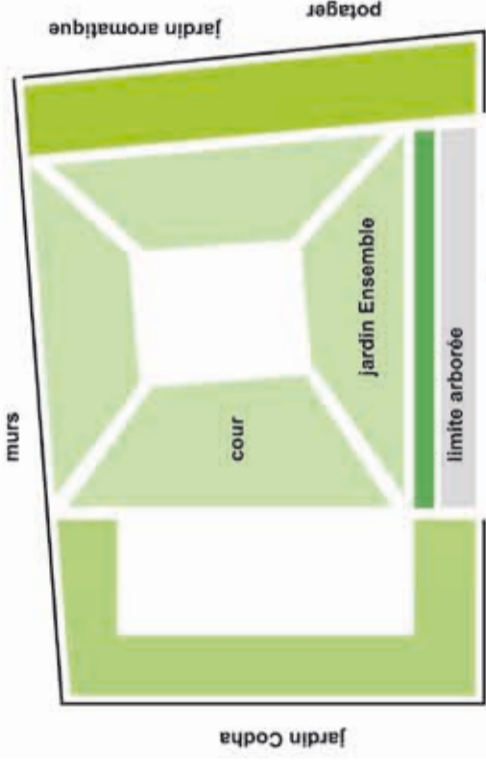


1 : réfectoire _2 : local sensorimoteur _3 : cuisine _4 : technique



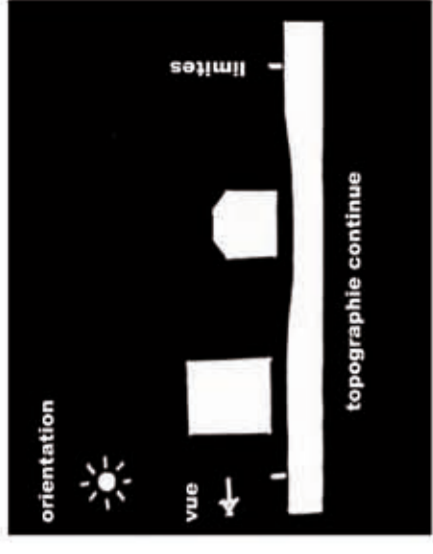


Jardins et terrasses Codha



Site, limites, topographie

Le projet préserve et accentue les qualités intrinsèques du lieu. Les limites du site sont renforcées. Les murs existants deviennent supports à des plantes grimpantes et des bandes jardinières sont implantées au Nord et au Sud, définissant le **paylage de fond du jardin**. La limite avec la rue est définie par une haie constituée d'arbustes et de hautes tiges qui s'intègre dans un **lissu paysager de plantations en limites de parcelles** caractéristique du quartier. Des érables donne une lecture vive en automne à cette allée d'arbres qui accompagne le parcours à travers le site. La partie centrale du parc offre aujourd'hui un **grand dégagement et une liberté d'usage** qui lui confère sa qualité. Ce caractère est valorisé par la plantation d'une prairie ponctuée de grands arbres et largement couverte à l'**appropriation des usagers**. L'unité topographique du site, un plateau qui s'étend de mur à mur, est conservée par un modelage de pentes douces (toujours accessibles PMR) qui permet au terrain de lier de façon continue les différents rez-de-chaussée. **Le parc se prolonge ainsi à l'intérieur des espaces collectifs et les traverses.**



Végétation

Une palette végétale riche caractérise les différents espaces créant des **atmosphères propres à chaque lieu et variables en fonction des saisons**. Les essences proposées combinent les variations qu'offre le végétal:
Echelle: grands arbres, arbres fruitiers et arbustes, haies, parterres fleurs
Densité: haie bocagère qui délimite le parc côté rue.
Couleur: allée d'érables qui ponctue de rouge le cheminement, arbres à fleurs dans les le potager et le jardin Codha.
Senteurs: herbes aromatiques, prairies, potager
Relation au sol: prairies, terre ouverte du potager, jardin d'héliophytes, plantes grimpantes.
 En plus du Paulownia situé vers l'immeuble, le saule pleureur et les peupliers existants sont conservés et offrent dès les premiers temps une couverture végétale de qualité.

Cour

L'entrée principale au site donne accès à la **cour centrale**, située entre la maison existante et le nouvel immeuble, et **lieu commun à tous les usagers** du site. Au centre, sous de grands arbres (chêne, noyer), une longue table est le **lieu de rencontre** possible des différents collectifs. La surface de prairie reçoit divers équipements (jeux d'enfants, point d'eau). L'espace central est réglé horizontalement par un muret à hauteur de banc qui offre une assise face à la maison.

Jardins Codha

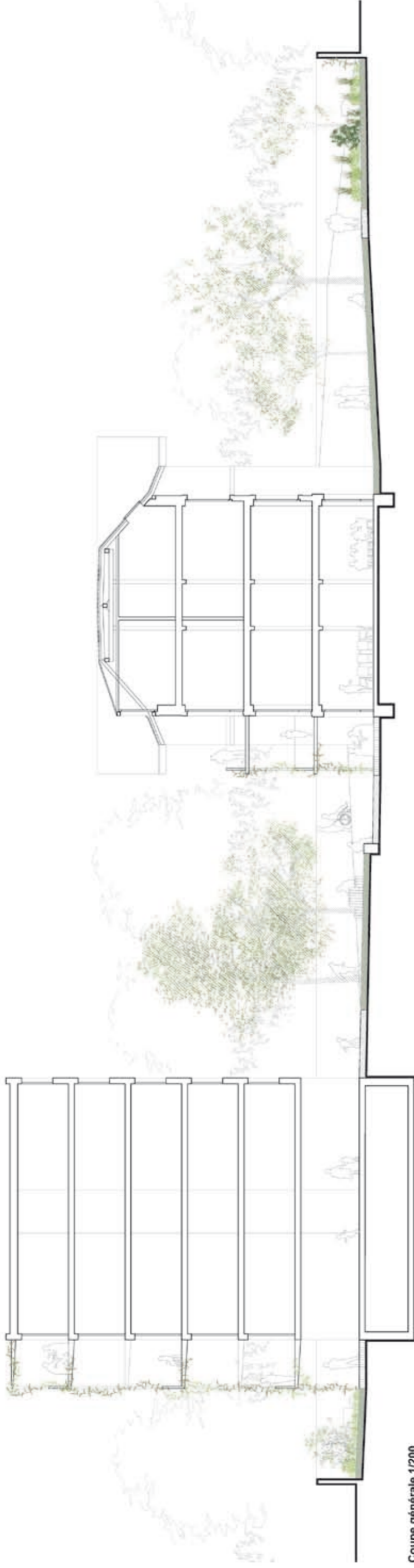
Les jardins pour les habitants de la Codha jouxtent l'immeuble et s'orientent principalement vers l'**ensoleillement du sud**. Un long plancher de bois prolonge les espaces communs à l'aplomb de la courside, au pied de laquelle des espèces grimpantes sont plantées (chèvrefeuille, climatisia). **Des terrasses peuvent ainsi être installées entre ombre et soleil**. Entre plancher et mur existant une surface de prairie fleurie est plantée ponctuellement d'arbustes à fleurs (amélanchiers). A l'extrémité, un jardin planté d'**essences héliophytes** permet d'**infiltrer une partie des eaux** de toiture, le reste étant stocké en sous-sol de l'immeuble pour l'arrosage du parc.

Jardins Ensemble

Le jardin pour la Fondation Ensemble s'installe sur des **pentés très douces orientés vers le Sud et l'Ouest** et centrés sur la maison, un modelage du terrain créant des replats qui permettent d'installer du mobilier. **De grands arbres définissent des zones ombragées**. Une **grande terrasse** prolonge le réfectoire à l'extérieur vers la cour. Le jardin est fermé du côté rue par une **haie** qui accompagne et colore le cheminement. Sur le flanc Ouest de la maison, les pentes sont inversées et un **modelage du terrain permet l'accès au rez supérieur**, par des cheminements intégrés dans la topographie. Les matériaux de déblai de l'abaissement du terrain sont ainsi réutilisés sur place.

Jardins agricoles

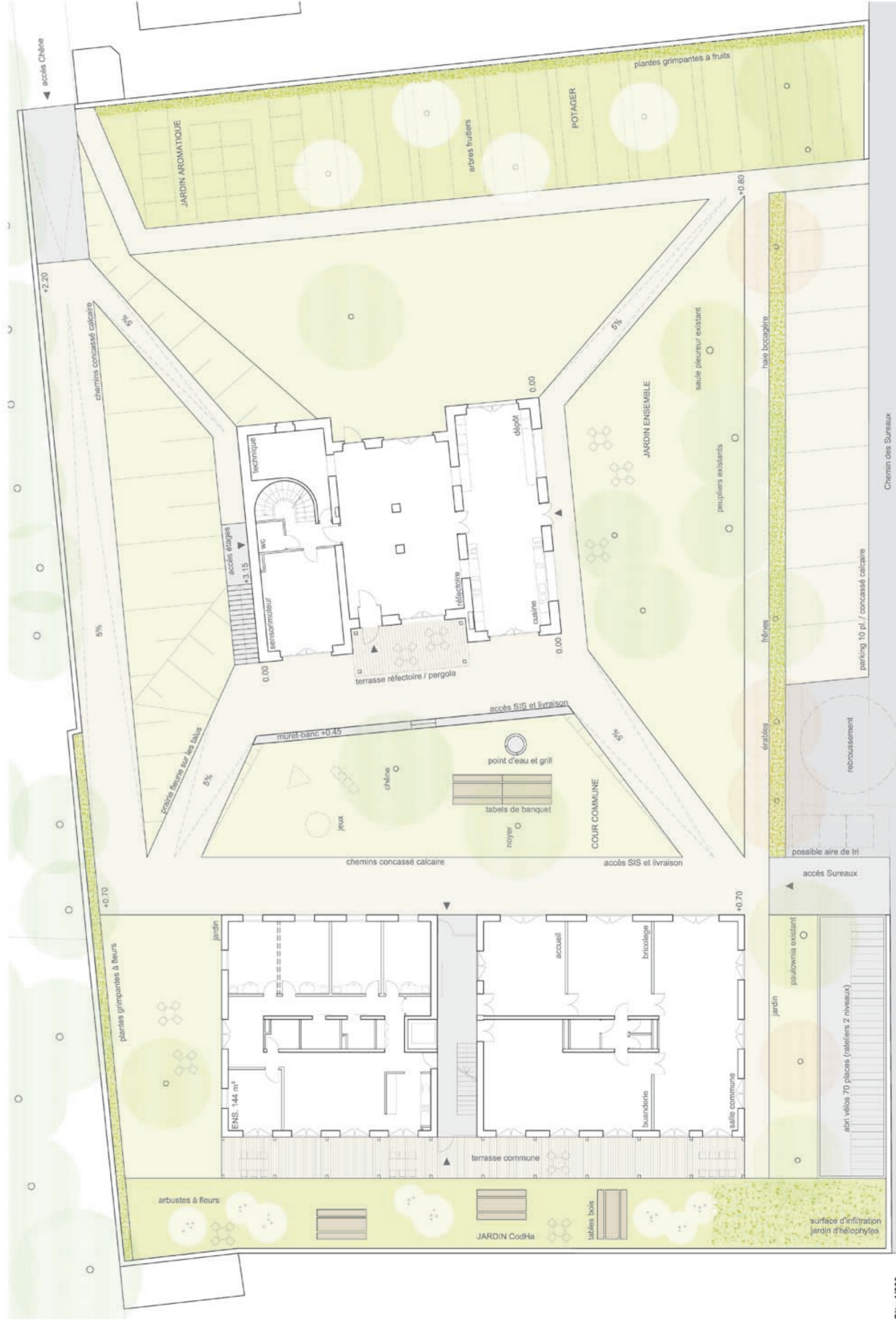
Au nord, adossée au mur existant, une **longue bande "agricole"** constitue le **paylage de fond du parc**. Un potager orienté au sud ponctué de quelques arbres fruitiers à fleurs (coisier, pommier), à l'arrière duquel des plantes grimpantes fruitières (vigne, kiwi) s'accrochent au mur existant. Un **jardin aromatique** qui aura une fonction de **production** (menthe, sauge, thym, romarin, etc.) ainsi qu'une fonction **pédagogique et thérapeutique**, grâce à la richesse des arômes dégagés et à la variété de textures et de couleurs.



Coupe générale 1/200

PROJET DE MIXITE FONDATION ENSEMBLE / CODHA

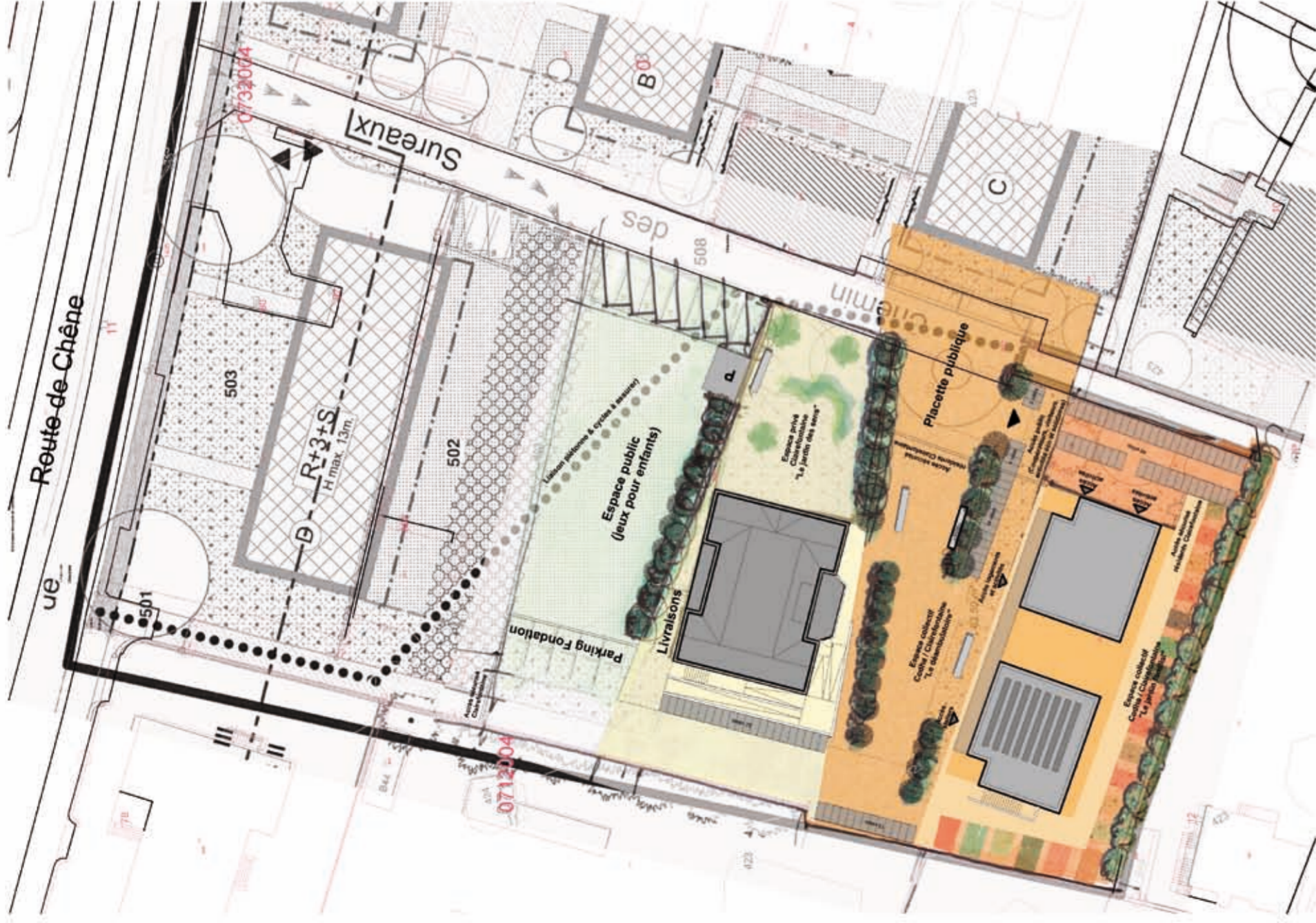
HARMONICA | 1



Site 1/200

PROJET DE MIXITE FONDATION ENSEMBLE / CODHA

HARMONICA | 2



Plan masse et aménagements extérieurs

Le plan localisé de quartier impose une organisation des espaces extérieurs par bandes successives. Sur la parcelle qui nous occupe, le bâtiment neuf est repoussé au plus près de la limite sud du terrain. Malgré cela, un ouvrage important des espaces extérieurs est anticipé ainsi qu'une perte de surface par rapport à la situation existante. Entre les deux bâtiments neuf et ancien, une servitude de passage public piétonnier et cycle est imposée. Sur l'arrière de la maison, un espace public recevant des jeux pour enfants est prévu.

La desserte par automobile se concentre sur le chemin des Sureaux alors que les circulations piétonnes et cycles de l'ensemble du quartier sont rejetées sur la venelle actuelle d'accès au site.

L'ensemble de ces dispositifs ignorent totalement les impératifs de fonctionnement d'une restitution pour personnes déficientes et participent du démantèlement complet du parc entourant aujourd'hui la villa de maître. Pour les résidents de Clairfontaine, les changements seront nombreux, voire réduits à certains arrangements ne sont pas autorisés.

En premier lieu, il s'agit d'assurer la sûreté des personnes en fermant le site et en contiguïté scrupuleusement les accès. En second lieu, pour tenter de remédier à la perte du parc existant, notre concept joue des effets de bandes à lire dans le paysage par des revêtements de sol distinctifs. Des obliques sont recherchées pour dynamiser les perspectives et chaque bande reçoit un type d'usage particulier.

Appelé le "jardin familial", le potager est aménagé au contact de l'atelier de jardinage. Il est également ouvert et accessible aux coprésidents.

Entre les deux bâtiments, un "débambulateur" dans lequel des arborescences sont plantés en bande, permet de multiplier les parcours possibles ou, au contraire, de créer des séquences claires et repérables pour les trajets quotidiens des résidents. Agissant comme des "rails architecturaux", ces alignements rassurent les usagers dans leur déplacement et leur évitent les crises d'agoraphobie en créant un espace sûr. Car si aujourd'hui le parc est un endroit serein et rassurant, sa fréquentation par les coprésidents et leurs visiteurs est à même de faire surgir de nouvelles angoisses chez certains. Il faut donc anticiper et créer des parcours à l'abri d'un trop grand nombre de regards perçus par certains dédicataires mentaux comme invasifs.

Le "jardin des sens" est un espace plus convivial à l'usage principal des résidents de Clairfontaine. En lien direct avec le sous-sol et son nouvel espace d'expression artistique, c'est un espace au calme, en extension de la maison.

Enfin, le jardin d'enfants demandé par le PLQ est traversé par le passage des piétons et cycles et reçoit également l'édicule de sortie des parkings souterrains futurs.

Le tout public accède au site par le chemin des Sureaux selon les directives du PLQ. Il est proposé que l'axe de retournement évolue de sa fonction technique automobile vers une véritable espace public permettant un accès direct aux ateliers d'activité et une amorce du débambulateur. Notre parti d'organisation conserve en revanche à l'institution Clairfontaine son accès par la venelle existante. C'est de ce côté que la maison se présente au visiteur et inversement ce fonctionnement dénoterait encore davantage le site et la villa.

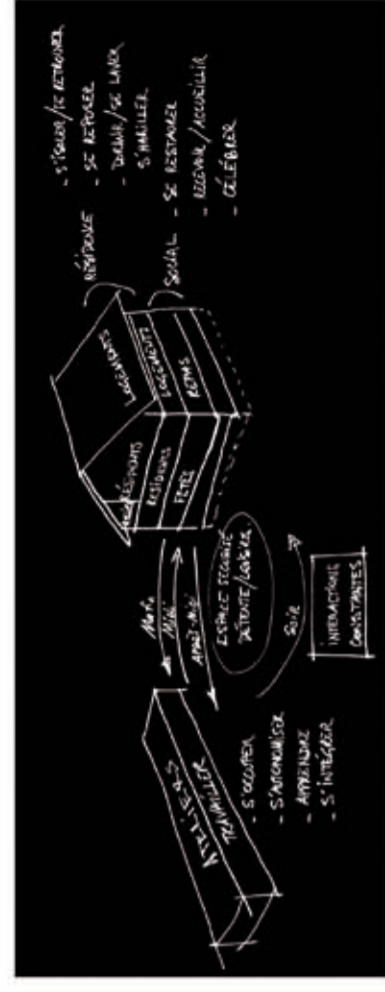


Schéma de fonctionnement actuel

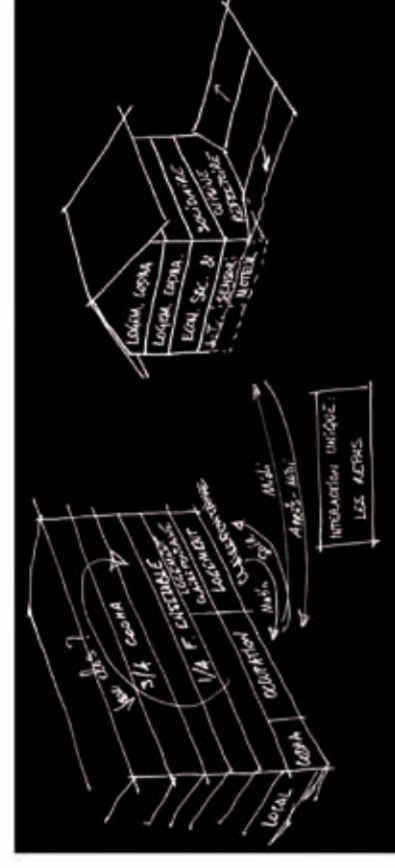


Schéma de fonctionnement indiqué par le cahier des charges

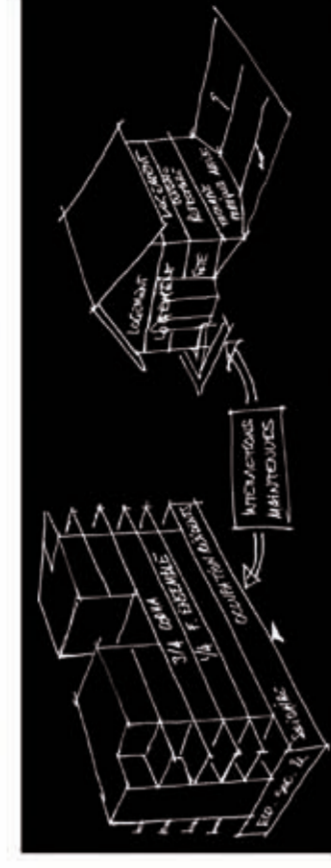


Schéma de fonctionnement proposé

Les objectifs théoriques annoncés par le cahier des charges - changer de lieu pour sortir de chez soi et changer de comportement - ne semblent pas pouvoir être atteints par la répartition fonctionnelle proposée. Il y a une nette manifeste d'interactions par rapport à la situation existante.

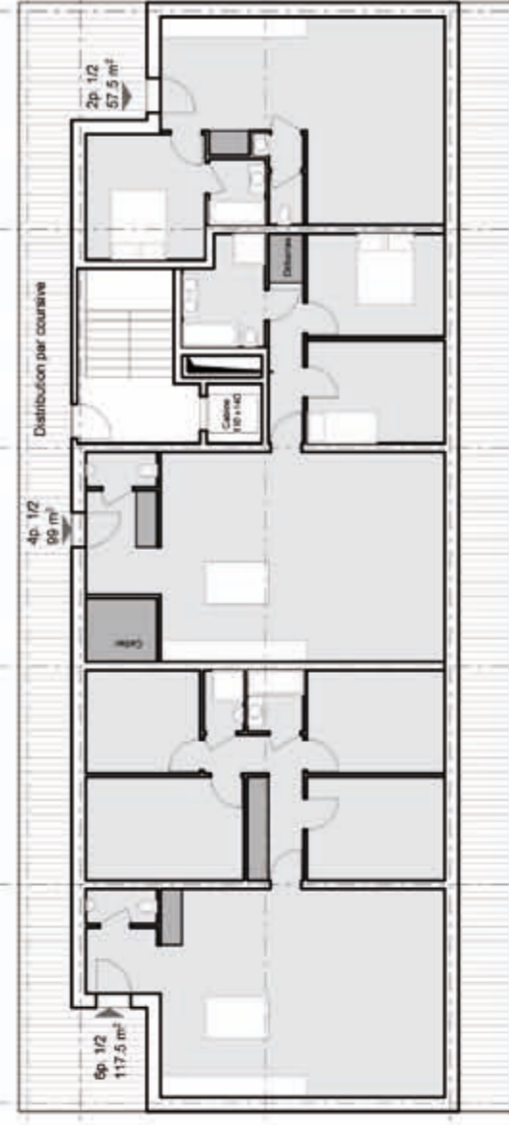
D'autre part, il ne nous semble pas pertinent de loger les résidents les plus déficients au contact direct des coprésidents. En effet, des crises d'agoraphobie nocturne de certains résidents, par exemple, peuvent nuire à la bonne entente générale, et ce malgré la bonne volonté des coprésidents de la Coma, des résidents et du personnel. Pour aller à la vaine rencontre de l'autre, il faut avoir un lor intérieur serein. La mixité qui fonctionne ne consiste pas en un mélange zozimuz, mais en une juste mise en commun et la possibilité d'un juste "quant-à-soi". La rencontre doit être organisée dans des lieux prévus pour cela.

Par ailleurs, l'ambiance familiale de Clairfontaine est liée au fait qu'il s'agit d'une maison "normale", toutes les fonctions classiques de l'habitat s'y trouvent. Qu'en serait-il s'il fallait sortir de "sa" maison le soir pour aller prendre ses repas dans un sous-sol subaigué à grands frais comme le préconise le cahier des charges?

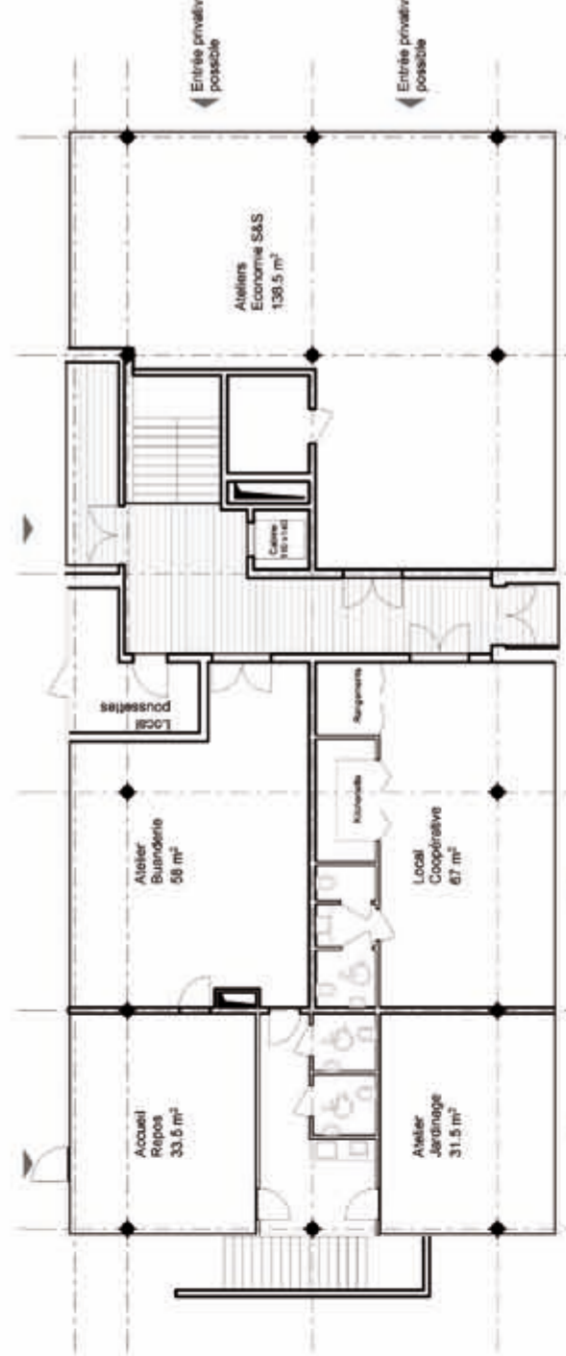
Enfin, la location des pièces les plus nobles de la maison de maître à une activité réduite en termes de temps d'occupation des locaux ne fait qu'un sens. Le "piano noble" est fait pour y goûter les meilleures heures de la journée, pas pour y travailler. Peut-on concevoir qu'un tel étage soit inoccupé tous les week-ends?

Pour toutes ces considérations architecturales, et surtout pour préserver les qualités relationnelles et de fonctionnement que l'institution a su développer dans l'habitat, nous proposons une autre répartition spatiale des affectations, plus proche de l'équilibre existant trouvé au fil d'une longue expérience.

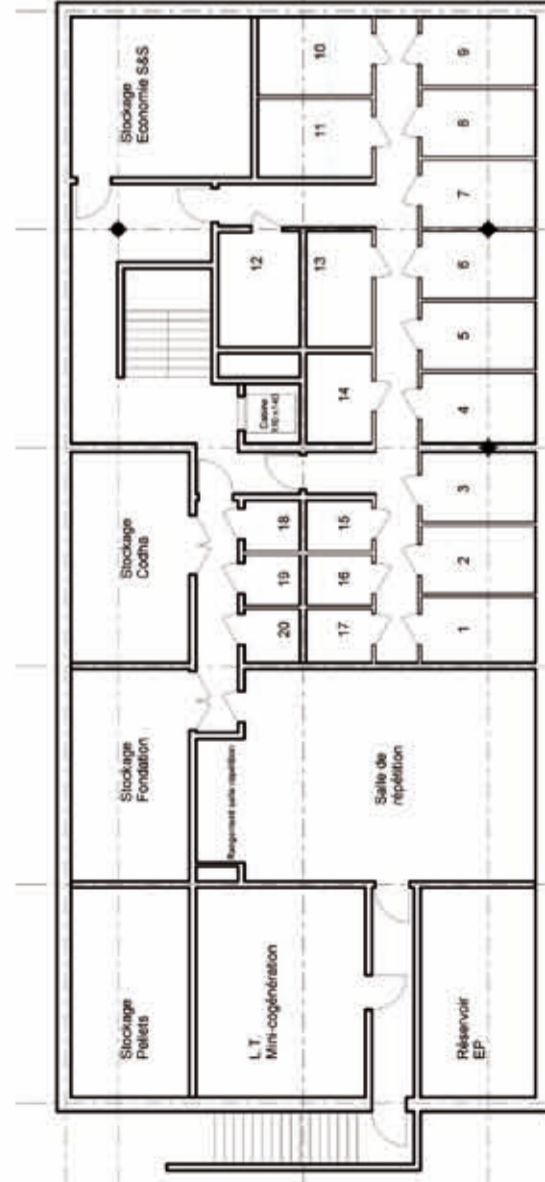
CO-ENSEMBLE - Esquisse plan masse - Ech: 1/500



Attique supérieure



Attique Intérieure



Sous-sol 1

Budget estimatif (CFC 2)

Bâtiment Neuf	2 425 m ²
SPB chauffés:	503 m ²
Coursives et terrasses:	13 logements modulables à 16
Nb. logements:	64 pièces
Nb. de pièces:	9234 m ³
Volume SIA total:	1500 m ³ (CHF/m ³ 590.-)
Sous-sol:	1350 m ³ (CHF/m ³ 570.-)
Rez-de-chaussée:	6384 m ³ (CHF/m ³ 550.-)
Etages:	4840 m ³ (CHF/m ³ 630.-)
Dont surf. chauffées	1543 m ³ (CHF/m ³ 300.-)
Et surf. extérieures	CHF 5.17 Mio
Coût estimé CFC 2 HT:	
Aménagements extérieurs	CHF 650000.-
Coût estimé	

Le bâtiment neuf reçoit dans son rez-de-chaussée toutes les fonctions d'activité prévues dans le programme. Les acteurs de l'économie sociale et solidaire y trouveront des surfaces disponibles lorsque ce projet sera mûr. Les liens envisagés entre ceux-ci et les résidents de Clairfontaine pourront ainsi se développer par proximité immédiate, de manière plus évidente, naturelle et informelle que selon le programme du concours (locaux d'occupation dans le bâtiment neuf et locaux d'activité au rez-de-chaussée de la maison existante). Le rez-de-chaussée est le lieu de la mixité par excellence - les trois communautés présentes sur la parcelle y côtoieront et y collaboreront. Autour se développent des traitements différenciés des espaces extérieurs.

Concernant les logements, la concentration à établir avec les futurs coprésidents permettra de cerner leurs demandes spécifiques et d'y répondre par l'amélioration constante du projet. Nous avons cherché à éviter les plans stéréotypés en apportant une diversité d'approche de l'espace domestique. Ceci demandera maintenant à être aligné avec les futurs occupants.

Néanmoins, plusieurs éléments du projet devront être conservés autant que possible afin de garantir une intégration optimale du bâtiment dans son environnement. Il s'agit de la distribution par coursière sur façade nord ; des terrasses aux angles nord-est et nord-ouest, et de la clôture à l'attique créant une terrasse collective. En effet, les études d'ombrage (héliodon) montrent que le passage de R-3 à R-5 occasionne d'importantes pertes d'ensoleillement en jour hivernal moyen sur la façade sud de la maison existante. Il est donc fondamental de rendre les angles arrières moins opaques, de marquer une trouée sur les deux derniers niveaux afin que le soleil puisse balayer l'arrière de la parcelle. En outre, la façade nord qui fait face à la maison existante ne doit pas être le dos du bâtiment : les coursières créent une animation constante par les déplacements des habitants et permettent les contacts informels.

CO-ENSEMBLE - Esquisses nouvel immeuble - Ech: 1/200



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Direction générale de l'Aménagement du Territoire

Secteur des Plans d'Affectation

CHÊNE - BOUGERIES

Feuille Cadastrale N° 15

Parcelles N° : 500, 501, 502, 503, 507, 508, 509, 1301, 1302, 1303, 1904, Partiellement 2813, 2827.

Plan localisé de quartier

Situé à l'angle de la route de Chêne et le Chemin Jules-Cougnard

Ce plan abroge et remplace le plan localisé de quartier N° 28779 A - 511 adopté par le Conseil d'Etat le 24 février 1999.

Adopté par le Conseil d'Etat le 10 mars 2010

Adopté par le Grand Conseil le :

Echelle	1 / 500	Date	1 Juillet 2005
		Dessiné	DM
Modifications			
Indice	Objets	Date	Dessiné
	Suppression planis technique	13 Oct 2005	DM
	Modif 1989	18 Sep 2005	DM
	Légende	07 Août 2006	DM
	L'PMO Bar B49	28 Fév 2007	DM
	modif légende	4 Jan 2008	LD
	Divers	13 Janvier 2009	PI
	Légende bât A - DS bât B	11 Jan 2009	PI
	Divers	26 Juillet 2009	PI
	Stockage au sud parcelle 1302	23 Oct 2009	PI

Code GREC	Code attributif
12 - 00 - 04	CBS
Code Aménagement (Commune / Quartier)	
511	
Années Interim	Plan N°
	29491
CDU	
7 1 1 . 5	

LÉGENDE

Périmètre de validité du plan.
 Degré de sensibilité O.P.B. II & III selon indication sur le plan

Bâtiments existants maintenus dans leurs gabarits, implantation et leur affectation
Affectation : Logement.

Périmètre d'implantation des bâtiments. Le nombre de niveaux et la hauteur maximum à la dalle de couverture de l'étage plein sont indiqués sur chaque bâtiment.

S. La surface de la superstructure habitable correspondra au maximum à 65% de l'étage type

Affectation :
 B, C, E Rez = Etages Logement
 A Rez Activités Etages Logement
 D Rez = 1 Activités Etages Logement

Aire d'évolution destinée à la réalisation de balcons et/ou de loggias et/ou de surfaces non chauffées

Limite d'emprise des constructions en sous-sol.
 Les dalles de couvertures devront supporter des véhicules de 18 tonnes

Accès garage souterrain

Note :
 - Une rampe provisoire (2ème étape) pourra être réalisée pour desservir le parking souterrain de l'immeuble C, dans l'éventualité où la construction de cet immeuble devrait être engagée avant celle des immeubles A et B. La réalisation de cet accès provisoire sera subordonnée à la suppression de "l'accès provisoire 1ère étape" figurant sur le plan. La réalisation de l'accès définitif sera subordonnée à la même condition et à la suppression de "l'accès provisoire 2ème étape".
 - Une servitude de passage sur la rampe d'accès définitive et de circulation en sous-sol, pour tous véhicules, grèverait la parcelle 1904 au profit des parcelles 1301, 1302 et 1303, devra être constituée en vue de la délivrance des autorisations de construction des immeubles A et B et inscrite au registre foncier.
 Engazonnement et plantations : 1" En pleine terre / 2" Sur dalle

Cheminement piétons (servitude de passage public à pied).

Espaces réservés aux piétons et aux véhicules de services et d'intervention

Plantations nouvelles

Végétation existante à sauvegarder

Espaces où des clôtures ou séparations de jardin sont admissibles.
 En dehors de ces jardins privés, aucun espace ne sera clôturé.

Espace vert permettant l'accès aux véhicules d'intervention.

Accès véhicules d'intervention.

Place de jeux (espace collectif public).

Façades sans jours, ou jours translucides fixes admis

Cession gratuite au domaine public cantonal principalement en vue d'aménagement de trottoirs et du prolongement de la piste cyclable existante.

Hors ligne

- L'indice d'utilisation du sol des parcelles N° 500, 501, 502, 503, 507, 508, 509, 1301, 1302, 1904 est fixé à 1.05 max.
 - Le nombre de places destinées aux visiteurs pourra être légèrement adapté d'entente avec la direction générale de la mobilité (DGM), dans le cadre de la requête définitive.
 - Les accès des véhicules d'intervention se conformeront à la directive N° 7 de l'inspecteur national du service du feu.
 - Un emplacement pour un poste de transformation devra être réservé d'entente avec les Services Industriels de Genève.
 - Les aménagements extérieurs et les mesures de protection de la végétation devront se conformer notamment aux directives de la direction générale de la nature et du paysage (DGNP).
 - Dans la mesure du possible, les mesures nécessaires seront prises pour supprimer les barrières architecturales.
 - Le bâtiment DAS existant maintenu fera l'objet d'une mesure d'inscription à l'inventaire au sens des articles 7 et suivants de la loi L 4.05 sur la protection des monuments, de la nature et des sites, du 4 juin 1976.
 L 1.25 - art.3, al. 4 (LGZD)
 - Le haut standard énergétique, reconnu comme tel par le service compétent, d'une construction prévue par un plan localisé de quartier constitue un motif d'intérêt général justifiant que le projet de construction s'écarte de ce plan. Dans cette hypothèse, la surface de plancher constructible peut excéder de 10% au maximum celle qui résulterait de la stricte application du plan.
 - Les aménagements extérieurs figurent à titre indicatif et devront faire l'objet d'une étude d'ensemble qui sera jointe au dépôt de la première requête définitive d'autorisation de construire. Cette étude devra préciser notamment le choix d'espèces indigènes pour la plantation des arbres et arbustes. Les plantations nouvelles ainsi que les aménagements extérieurs seront à la charge des constructeurs.
 - Les toitures plates devront être végétalisées pour créer des milieux de substitution et leur conception devra être soumise au DGNP lors des demandes d'autorisation de construire.
 - Stationnement en sous-sol et en surface. Total = 151 places y.c. places existantes.
 LOGEMENTS : Habitations 124 places
 Maisons 12 places
 ACTIVITES : Emplois 10 places
 Véhicules 5 places
 Les places des stationnement du bâtiment E sont situées sous le bâtiment D
 - Un niveau de parking supplémentaire destiné au passage pourra être réalisé dans le cadre de l'exploitation du garage en activité sur les parcelles 507, 509 et 1904. Il ne pourra en aucun cas être affecté à du stationnement pendulaire.



La Coopérative de l'habitat associatif (Codha)

La Codha est une coopérative sans but lucratif dont les caractéristiques essentielles sont les suivantes :

Une gestion associative et démocratique des immeubles

- La participation des habitants est d'abord organisée à la construction puis à la gestion de leurs immeubles.
- Pendant le processus de construction, la Codha organise entre dix et vingt séances avec les futurs habitants pour prendre collectivement les décisions relatives au projet.
- La Codha, propriétaire de ses immeubles, loue ensuite, sous forme de bail associatif, l'intégralité de l'immeuble à l'association d'habitants.
- Un contrat de gestion, associé à une enveloppe financière correspondante, est passé entre la Codha et l'association des habitants pour assurer la gestion courante de l'immeuble.
- Les décisions sont prises démocratiquement (une personne, une voix) tant au sein de l'assemblée d'immeuble que dans les assemblées générales de la Codha, ouvertes à tous les coopérateurs.

Des immeubles répondant à des standards de haute qualité environnementale (Minergie Eco, Minergie P)

Cette exigence est une donnée de base qui ne peut être remise en cause par les futurs habitants.

Une mixité sociale, générationnelle et culturelle

La Codha vise à éviter les concentrations stigmatisantes menant à construire des immeubles pour les personnes en fonction de leur revenu, de leur âge ou de leur appartenance culturelle.

Une transparence des coûts de construction

- Chaque habitant est assuré de payer les coûts réels de son logement.
- Les mandataires sont généralement épaulés par un économiste de la construction.
- L'association des futurs habitants peut déterminer, dans une enveloppe financière donnée, sur quels éléments de la construction les priorités financières seront mises.

La Fondation Ensemble

Créée en 1986, la « Fondation Ensemble en faveur des personnes avec une déficience intellectuelle » a pour but la prise en charge de personnes avec une déficience intellectuelle associée ou non à d'autres troubles. Elle leur assure notamment l'accueil, l'hébergement, l'éducation et la formation, et s'intéresse à toute activité touchant à la vie de ces personnes.

Pour atteindre ses objectifs et en fonction des besoins, la Fondation Ensemble gère, avec l'appui de son siège administratif, cinq structures distinctes qui offrent des prestations de la petite enfance à l'âge adulte. Trois institutions composent le secteur « mineurs » de la Fondation Ensemble : le Jardin d'Enfants Ensemble, l'Ecole La Petite Arche, et L'Atelier. Deux institutions composent son secteur « majeurs » : Claire Fontaine et L'Essarde.

La Fondation Ensemble est une fondation de droit privé. Au bénéfice d'un contrat de prestations, son exploitation est essentiellement subventionnée par les pouvoirs publics, soit le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) et le Département de la solidarité et de l'emploi (DSE). Le reste du financement est assuré par des dons et par l'organisation d'événements en faveur de la recherche de fond privés.

Dans ses institutions, la Fondation Ensemble base son action sur des valeurs et des méthodes qui visent essentiellement la valorisation et l'épanouissement de la personne en situation de handicap. Ces valeurs sont inscrites dans une charte, texte fondamental de la Fondation. A titre non exhaustif, citons le respect de la personne, l'intégration ou encore l'éducation. Une grande importance est par conséquent mise sur la qualité de la prise en charge.

A ce jour, plus de 150 personnes vivant en situation de handicap sont prises en charge, encadrées socio-éducativement et administrativement par près de 300 professionnels répartis sur plus de 170 postes de travail. Le seul secteur « majeurs » compte 67 adultes pour 98 postes d'accompagnants équivalent plein temps.

Avec nos remerciements à

ADR architectes
J. Descombes & M. Rampini

Rue du Beulet 4
1203 Genève

+41 22 338 02 30
courrier@adr-architectes.ch
www.adr-architectes.ch

Arnaud Berthier

Ch. de Magny 197y
F-01280 Prévessin-Möens

+33 450 40 88 62
berthier@wanadoo.fr

Atelier d'architectes
A. Spitsas & D. Zanghi

Rue Muzy 10
1207 Genève

+41 22 700 22 23
architectes@asdz.ch
www.asdz.ch

Baillif-Loponte & associés

Clos de la Fonderie 3
1227 Carouge

+41 22 342 41 00
baillif-loponte@blsa.ch
www.blsa.ch

Bonhôte-Zapata architectes

Rue du Levant 3
1201 Genève

+41 22 786 37 83
architectes@bonhote-zapata.ch
www.bonhote-zapata.ch

GM architectes associés

Place Jargonnant 5
1207 Genève

+41 22 786 32 00
info@gmarchitectes.com
www.gmarchitectes.com

Daniela Liengme, architectes

Rue de la Coulouvrenière 8
1204 Genève

+41 22 320 04 65
info@liengme-architectes.ch
www.liengme-architectes.ch



La Codha
Coopérative de l'habitat associatif
Rue des Gares 9
Case postale 2237
1211 Genève 2

+41 22 748 48 50
info@codha.ch
www.codha.ch



Fondation Ensemble
Route des Jeunes 9
Case postale 1050
1211 Genève 26

+41 22 343 17 26
fe.si@fondation-ensemble.ch
www.fondation-ensemble.ch